

**DISPARITION DU PASSE SIMPLE EN FRANÇAIS ORAL**

Mémoire de maîtrise  
Hanni Halonen  
Université de Tampere  
Institut des études de langue et de traduction  
Langue française  
Novembre 2007

**Pro gradu -tutkielma:** Disparition du passé simple en français oral

**Tekijä:** Hanni Halonen

**Vuosi:** 2007 **Sivumäärä:** 62+1

---

Kieli ei ole staattinen kokonaisuus vaan se käy läpi jatkuvaa muuttumisprosessia. Pro gradu -työssäni tutkin ranskan kielen *passé simple* -aikamuodon katoamista puhekielestä ja käyn läpi tämän muutoksen vaiheita ja syitä. Erityisesti tavoitteena on selvittää milloin *passé simple* on lopullisesti kadonnut puheesta ja missä yhteyksissä sitä on viimeksi esiintynyt suullisessa käytössä. Tutkimuksessa analysoin 1800-luvun puolivälin jälkeistä kirjeenvaihtoa, sillä kyseinen ajankohta on aikaisempien tutkimuksien mukaan ollut *passé simple* -muodon viimeisiä esiintymisaikoja arkipuheessa. Kirjeenvaihto on valittu tutkimusmateriaaliksi siitä syystä, että aitoa puhetta ei ollut mahdollista saada käsiteltäväksi, ja kirjeissä käytetty kieli on yksi puhuttua kieltä lähimpiä olevia tekstin muotoja.

*Passé simple* oli muinaisranskassa ainoa aikamuoto, jota käytettiin preteritinä. Lisäksi *passé simple* -muotoa käytettiin progressiivisessa ja kuvailevassa tarkoituksessa. *Passé composé* -muotoa, jota aiemmin käytettiin vain perfektinä ja prosessien lopputulosta kuvattaessa, on kuitenkin 1100-luvulta lähtien alettu käyttää puheessa myös preteritinä. Puhekielessä se on ajan myötä jopa syrjäyttänyt *passé simplen* preteritin yleisimpänä muotona. *Passé simplen* käyttö on puolestaan vuosien saatossa rajautunut vain preteritiin ja nykyään sitä löytyy enää ranskan kirjakelellä, jossa sitä esiintyy *passé composé* -muodon ohella.

Tutkimusaineiston perusteella voidaan todeta, että *passé simple* on säilynyt pisimpään kiinteämuotoisissa ilmaisissa, kuten passiivirakenteessa ja tietyissä sanontatavoissa. Kuitenkin on selvää, että aikakaudella, jota tutkimuksessa käsitellään, *passé simple* on spontaanissa käytössä ollut jo huomattavasti harvinaisempi kuin *passé composé*. *Passé simple* -muodon käyttö ei vaikuta olleen sitoutunut mihinkään tiettyyn verbiluokkaan, tai vain tiettyihin verbeihin, mutta se on ollut rajoittunut lähinnä yksikön kolmanteen persoonaan, joskin muotoa löytyy jonkin verran myös yksikön ensimmäisessä ja monikon kolmannessa persoonassa. *Passé composé* puolestaan on ollut käytetyin yksikön ensimmäisessä persoonassa, mutta sen käyttö on yleisesti ottaen tasaisempaa eri persoonien välillä kuin *passé simple* -muodon. Mitä tulee aspektiin, *passé simple*- ja *passé composé* -muotojen käyttö ei aineistossa noudata mitään yhtenäistä linjaa, vaikkakin vastaa kieliopillisia normeja. Aikamuodon valinta vaihtelee suuresti riippuen lähinnä eri kirjoittajien totumuksista ja tavoitteista. Voidaankin olettaa, että *passé simple* ei 1800-luvun loppupuoliskolla ollut vielä täysin kadonnut puheesta, sillä muutoin sen esiintyminen aineistossa olisi aspektin suhteen paljon systemaattisempaa ja selkeämmin rajattua.

**Asiasanat:** passé simple, passé composé, ranskan kieli, puhekieli

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
1.1	Le corpus .....	2
1.2	La méthodologie .....	3
<b>2</b>	<b>LE PASSE SIMPLE ET LE PASSE COMPOSE DANS LE FRANÇAIS</b>	
	<b>CONTEMPORAIN.....</b>	<b>4</b>
2.1	Les valeurs du passé simple.....	4
2.1.1	L'indépendance .....	4
2.1.2	Marqueur de l'ordre temporel .....	7
2.1.2.1	Le système de Reichenbach .....	7
2.1.2.2	Le système de Gosselin .....	8
2.1.2.3	La progression .....	10
2.1.2.4	Le bornage .....	11
2.1.3	L'ordre non temporel.....	12
2.1.4	Effet de subjectivisation.....	14
2.2	L'histoire et le discours .....	14
2.3	Le passé simple dans le français écrit .....	17
2.4	Le passé simple dans le français oral .....	19
<b>3</b>	<b>LE PASSÉ SIMPLE DANS LA TRADITION GRAMMATICALE FRANÇAISE</b>	<b>20</b>
3.1	Le passé simple au Moyen Âge .....	20
3.2	Le 16 <sup>e</sup> siècle.....	21
3.3	Le français classique .....	22
3.4	Le français moderne.....	23
3.5	Le futur du passé simple.....	24
<b>4</b>	<b>GRAMMATICALISATION DU PASSÉ COMPOSÉ .....</b>	<b>25</b>
<b>5</b>	<b>LES CONDITIONS DE DISPARITION ET DE CONSERVATION DU PASSÉ</b>	
	<b>SIMPLE .....</b>	<b>26</b>
5.1	Raisons possibles de la disparition du passé simple .....	26
5.1.1	Caractéristiques morphologiques du passé simple .....	26
5.1.2	Caractéristiques phonétiques du passé simple .....	28
5.1.3	Temps des événements éloignés.....	28
5.1.4	Changements extra-linguistiques .....	29
5.2	Motifs de conservation .....	30

5.3 Le passé simple dans le corpus.....	31
5.3.1 Conditions syntaxiques.....	32
5.3.1.1 Les expressions figées.....	32
5.3.1.2 Le passif.....	33
5.3.2.3 Constructions causatives.....	37
5.3.2 Conditions lexicales.....	38
5.3.3 Conditions morphologiques.....	41
5.3.4 Conditions sémantiques.....	43
5.3.5 L’histoire et le discours.....	44
5.3.6 Aspect.....	48
5.3.6.1 Les sources du corpus.....	48
5.3.6.2 Distance et période actuelle.....	49
5.3.6.3 Les bornes.....	51
5.3.6.4 Effet stylistique.....	52
5.3.6.5 La progression.....	53
5.3.6.6 Cas complexes.....	54
<b>6 CONCLUSION.....</b>	<b>58</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>60</b>

# 1 INTRODUCTION

Ce mémoire de maîtrise s'intéresse à un changement linguistique qui a ses origines dans le 12<sup>e</sup> siècle, voire encore plus tôt, mais dont les conséquences sont évidentes dans la langue française, même au 21<sup>e</sup> siècle. Il s'agit de la disparition du passé simple, parfois aussi appelé aoriste, parfait défini ou prétérit simple, de la langue parlée. Dans ce mémoire de maîtrise nous présentons comment le passé simple, qui avant le 12<sup>e</sup> siècle était le seul temps du prétérit et utilisé le plus dans le récit des événements passés (Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 265), a cédé sa place au passé composé dans la langue orale et nous discutons aussi les raisons pour cette évolution.

Antoine Meillet, qui au début du 20<sup>e</sup> siècle a étudié la disparition du passé simple, constate qu'il est plus facile de formuler les lois générales d'évolution de la phonétique que les tendances de la morphologie (Meillet 1948 : 149). Les faits phonétiques se meuvent dans un cadre étroit, limité par la physiologie des êtres humains, tandis qu'en morphologie la liberté est plus grande. Pourtant, Meillet croit que la disparition du passé simple suit une loi générale qui affecte plusieurs langues indo-européennes. En ce qui concerne la date de la disparition du passé simple du français courant, il estime qu'elle est un phénomène assez ancien puisqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, il ne s'entendait pratiquement pas du tout (Meillet 1948 : 151).

C'est surtout la date de la disparition que l'on trouve problématique à définir, ce qui se voit dans la variété des estimations des linguistes. Nous espérons, avec ce mémoire de maîtrise, montrer que le passé simple s'utilisait encore à la fin du 19<sup>e</sup> et au début du 20<sup>e</sup> siècle. Naturellement, l'utilisation a déjà dû être restreinte à cette époque-là et l'un des objectifs de ce mémoire est en fait d'identifier les conditions où le passé simple se rencontre.

Même si dans ce travail il est question de la disparition du passé simple du français oral, il faut souligner dès le début que ce temps reste fort en usage écrit, surtout dans le français littéraire. Les cinq temps principaux du passé (imparfait, passé simple, passé composé, passé antérieur, plus-que-parfait) et trois formes surcomposées donnent à l'écrivain français la possibilité de « rendre le passé avec un véritable luxe de nuances » (Le Bidois 1971 : 426-7).

## 1.1 Le corpus

L'étude de la langue parlée pose naturellement des problèmes pour le linguiste. Avant le 20<sup>e</sup> siècle, on ne pouvait pas faire d'enregistrements phonétiques. En 1911, Ferdinand Brunot a inauguré la collection des archives phonographiques du français, qu'il a nommés *les Archives de la parole*. La consultation de telles archives n'est pas possible dans le cadre de ce travail et nous avons choisi une autre manière d'approcher le problème ; nous étudierons la correspondance dans ce mémoire.

Blanche-Benveniste (2000 : 36), en parlant de *La Grammaire des fautes* de Henri Frei, critique l'utilisation des lettres comme un témoignage de la langue parlée. Frei avait utilisé des lettres des familles des prisonniers, des gens peu habitués à écrire, dans sa recherche. Nous, par contre, étudierons la correspondance des écrivains, qui *a priori* sont accoutumés à s'exprimer à l'écrit. Toutefois, il y a d'autres linguistes qui ne voient rien de faux dans l'utilisation de la correspondance comme corpus de travail : Treikelder ( 2004 : 89) dit que les textes écrits sont la seule source d'information pour ceux qui étudient l'histoire de la langue. Selon Benveniste (1966 : 242), il y a nombre de textes écrits qui reproduisent des discours oraux : les correspondances, les mémoires, le théâtre etc. Les travaux importants concernant le passé simple dans la langue orale de Weinrich et de Galet et Fournier se basent sur la correspondance de Madame de Sévigné. Nous sommes alors convaincue que les conclusions tirées de notre corpus vaudront, dans une mesure suffisante, pour la langue parlée.

Les morceaux de correspondance qui constituent le corpus de ce travail ont été retirés de la base de données Frantext. D'abord, nous avons lancé une recherche pour les formes du passé simple des verbes *aller, faire, venir et avoir* dans la correspondance entre les années 1850 et 1950. Parmi les résultats, les textes du domaine public ont été rassemblés puisqu'ils offrent plus de cotexte. Finalement, nous avons cherché dans ce matériel toutes les instances où un verbe est au passé simple ou au passé composé pour pouvoir analyser l'utilisation de ces temps. Notre hypothèse est que le passé composé serait clairement plus utilisé à cette époque-là, mais que le passé simple persisterait encore dans quelques contextes.

## 1.2 La méthodologie

Ce mémoire est structuré de la manière suivante : dans le chapitre 2 sera étudié l'usage contemporain du passé simple et de sa contrepartie, le passé composé. Comme la langue essaye souvent d'éviter les redondances, même s'il faut admettre qu'elles ne sont pas complètement éliminables, nous verrons que chacun de ces temps a ses fonctions propres ; l'un s'identifie comme temps de récit, l'autre comme temps du discours. Mais nous voulons également souligner que les linguistes ne sont pas unanimes sur la disparition complète du passé simple dans la langue orale.

Dans le troisième chapitre, nous présenterons l'histoire du passé simple. Ce temps a connu un véritable changement d'identité et nous voulons résumer ici l'évolution du passé simple jusqu'à nos jours, et présenter la façon dont les grammairiens l'ont traité au cours de l'histoire.

Le quatrième chapitre traitera la grammaticalisation du passé composé. Il s'agit d'un mécanisme dans lequel les composants d'une nouvelle expression perdent leur sens original. Il existe des théories selon lesquelles les formes composées deviendront de plus en plus communes dans la langue aux dépens des formes simples. Le passé composé en serait un exemple idéal car en premier lieu, il a obtenu les valeurs du passé simple et, ensuite, il l'a défié sur son propre terrain. Finalement, le passé composé est devenu le plus utilisé des deux. Dans le chapitre 4, nous présenterons en détail les étapes de ce mécanisme.

Nous commencerons le cinquième chapitre par un court aperçu des analyses des linguistes concernant les raisons de la disparition du passé simple. Puis, nous examinerons l'usage du passé simple dans notre corpus, en prenant en compte les valeurs de ce temps présentées antérieurement. En demandant pourquoi le passé simple est utilisé dans un certain contexte et non pas dans un autre, nous souhaitons pouvoir catégoriser les conditions de disparition et de conservation du passé simple en français oral.

## 2 LE PASSE SIMPLE ET LE PASSE COMPOSE DANS LE FRANÇAIS CONTEMPORAIN

### 2.1 Les valeurs du passé simple

#### 2.1.1 L'indépendance

Le passé simple est un temps indépendant. C'est-à-dire qu'il est coupé du locuteur et de son présent (Leeman-Bouix 1994 : 159). Le passé simple exprime une action complètement terminée et détachée du présent. Il faut toutefois dire que cela n'implique pas nécessairement qu'elle soit lointaine (Le Bidois 1971 : 439, Leeman-Bouix 1994 : 159). On peut utiliser le passé simple en parlant d'un événement récent mais qui ne porte plus rien sur le présent ou, selon Leeman-Bouix (1994 : 160), pour manifester le rejet de l'événement que l'on rapporte. Il faut ajouter que le pronom *je* n'est pas incompatible avec le passé simple. Seulement, le *je*-objet du récit est complètement séparé du *je*-racontant (Leeman-Bouix 1994 : 158).

Par contre, si le locuteur considère qu'il fait partie d'une durée qui n'est pas encore finie, il utilise le passé composé qui permet le regard du côté du présent. Contrairement au passé simple, le passé composé énonce des événements qui ne sont pas achevés mais en train de s'accomplir. Le passé composé garde toujours un lien avec le présent du locuteur (Treikelder 2004 : 88), tandis que le passé simple est considéré comme un temps qui présente les événements d'une façon neutre (Sthioul 1998b : 217). Néanmoins, le passé composé possède aujourd'hui les mêmes valeurs que le passé simple dans le français courant et cette distinction aspectuelle ne joue plus un rôle dans la langue spontanée.

En ce qui concerne le bornage, chaque situation peut avoir les bornes initiale et finale. Le passé simple inclut ces deux bornes car il présente le procès comme un tout, supposant le début et la fin (Leeman-Bouix 1994 : 156). L'utilisation du passé composé indique que le présent du locuteur se situe avant la borne finale et met l'accent sur un point donné du cours du déroulement. Or, nous verrons plus tard dans ce chapitre que le passé composé a envahi le territoire du passé simple et peut également avoir la valeur de prétérit dans certains contextes de l'écrit. À l'oral, le passé composé s'est déjà approprié cette valeur du passé simple.



Le fait que le passé simple rend l'action compacte et globale n'empêche pas d'associer une valeur itérative à ce temps. La phrase *L'enfant pleura encore* ne peut pas signifier que l'enfant continue une même action, sinon la phrase serait à l'imparfait, mais qu'il se met à pleurer une autre fois. Aussi, *Marie but du café pendant dix ans* ne renvoie pas à un seul procès continu. Selon Laurent Gosselin (1996 : 198), la valeur itérative de cet exemple est attestée par le circonstanciel qui paraît exagéré avec la durée que nous associons normalement avec cette action. En d'autres termes, le passé simple est compatible avec l'aspect itératif, quoiqu'il ne l'exprime pas en soi.

Même si le passé simple présente le procès comme un tout d'une manière brève et concentrée, l'action elle-même ne doit pas nécessairement être courte : *Il entra lentement*. D'après Baylon & Fabré (1995 : 122) : « L'imparfait « étale » les durées les plus minces alors que le passé simple « résume » les périodes les plus longues ». Selon Leeman (2003 : 20-21) chaque verbe, en dépit de son sémantisme verbal, qui produit l'aspect lexical (voir aussi 2.1.2.4 *infra*), est susceptible d'être conjugué au passé simple ce qu'elle démontre par les exemples suivants :

- (1) Il dormit
- (2) Elle sursautait

L'aspect lexical d'une phrase verbale influence pourtant l'interprétation des propriétés formelles, comme le temps verbal. Par exemple, *Elle sursautait* exprime une valeur itérative puisque le verbe est momentané, perfectif, mais la valeur de la phrase *Il dormait encore* peut être soit durative soit itérative car *dormir* est une action imperfective et les limites du procès ne sont pas codées dans le sens du verbe (Gosselin 1996 : 238). En ce qui concerne l'aspect grammatical, le passé simple présente le verbe d'une manière ponctuelle et quel qu'il soit, ce sont les adverbes, les conjonctions et les prépositions compatibles avec la vision globalisante du passé simple qui permettent de mettre ce verbe au passé simple. La vision ponctuelle du passé simple ne suppose pas une absence de durée, mais qu'elle n'est pas pertinente (Leeman 2003 : 28). Pourtant, il faut dire que l'aspect n'est pas directement codé à un temps morphologique. L'interprétation d'une phrase dépend alors de l'aspect lexical du syntagme verbal, l'aspect grammatical des marqueurs formels et des constructions syntaxiques. Aussi, la signification globale de l'énoncé ne correspond pas directement à la somme des significations individuelles, mais chaque marqueur de l'énoncé est influencé par les autres (Gosselin 1996 : 253), ce que nous avons vu avec *Elle sursautait* où la signification traditionnelle de l'imparfait est transformée à cause du sens du verbe.

Le passé simple est compatible avec les conjonctions et les prépositions qui spécifient les limites initiale et finale (Leeman 2003 : 32) ou supposent la saisie de la totalité de l'accomplissement. Conséquemment, il est possible de dire :

- (3) Il dormit pendant quatre heures
- (4) Il dormit pendant tout le temps que la pièce dura
- (5) Il dormit depuis le crépuscule jusqu'à l'aube
- (6) Dès qu'il s'endormit, elle s'habilla

Les conjonctions et les prépositions qui ne présentent pas les deux bornes ne sont pas compatibles avec le passé simple :

- (7) \*Pendant qu'il dormit, il fit des cauchemars
- (8) \*Il dormit depuis midi
- (9) \*Il s'endormit il y a deux heures

La préposition *pendant* peut compléter un énoncé au passé simple, mais la conjonction *pendant que* n'est pas compatible avec ce temps. Elle montre qu'une certaine durée est accomplie mais la totalité de l'accomplissement n'est pas prise en compte. Par contre, on peut dire : *Pendant tout le temps qu'il dormit, il fit des cauchemars* (Leeman 2003 : 27). *En* (8), *depuis* indique bien le début du procès, mais la préposition ne prononce pas la fin. En fait, *depuis* laisse ouverte la possibilité de continuation. (9) est impossible puisque les adverbes comme *hier*, *tout à l'heure* et *il y a deux heures* indiquent un lien avec le présent du locuteur et annulent ainsi l'indépendance des faits racontés au passé simple (Leeman-Bouix 1994 : 158).

On peut cependant dire que le passé simple n'est pas strictement auto-suffisant. Une école des linguistes considère que certains temps verbaux sont anaphoriques et, pour cela, ont besoin d'un point d'ancrage comme un circonstanciel temporel ou un autre procès afin de devenir énonçables : *Il pleuvait -> À huit heures, il pleuvait*. Selon cette école, le passé simple ne fait pas partie des temps anaphoriques, mais il faut noter qu'il suppose pourtant un contexte narratif. Il existe aussi une tradition qui regarde tous les temps verbaux, excepté le présent (qui est exclusivement déictique), comme anaphoriques. Même si certains temps sont sémantiquement autonomes, les liens qu'ils entretiennent avec le contexte les rendent anaphoriques. (Gosselin 1996 : 113-115).

## 2.1.2 Marqueur de l'ordre temporel

Dans ce sous-chapitre nous verrons que l'ordre linéaire des propositions n'est pas indifférent. Les raisons de cela seront également examinées en détail.

### 2.1.2.1 Le système de Reichenbach

Dans les années 1940, Hans Reichenbach, philosophe des sciences allemand, a proposé un système avec lequel il a réussi à interpréter les temps verbaux et décrire les différentes entités sémantiques du discours et leur rapports. Il utilise les symboles suivants en parlant de ces entités :

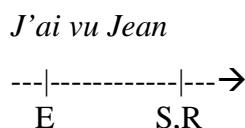
E	point de l'événement ( <i>point of the event</i> )
S	point de la parole ( <i>point of speech</i> )
R	point de référence ( <i>point of reference</i> )

Les deux premiers sont transparents : le point de l'événement renvoie au moment où l'événement a lieu, et le point de la parole au moment où l'on prononce l'énoncé. Le troisième est la perspective temporelle par laquelle l'événement est examiné (Cutrer 1994 : 29) et il peut se confondre ou se dissocier des deux premiers moments (Gosselin 1996 : 12). Par exemple, dans la phrase *Quand Paul sortit, il pleuvait* la première partie s'analyse R,E-S. Lorsqu'on utilise le passé simple, le point de référence (R) est égal au point de l'événement (E). Comme il s'agit du passé, le point de la parole (S) se situe après (R) et (E). Quant à la deuxième partie de la phrase, le début fonctionne comme un repère au travers duquel on examine la suite : l'imparfait a besoin d'un autre élément pour fixer sa référence temporelle. Alors, le début marque un repère qui est distinct du point de la parole et du point de l'événement. La structure est cependant la même que pour le passé simple : R,E-S. En même temps, Reichenbach voit une différence entre le passé simple et l'imparfait : pour lui, la notion d'événement peut s'étendre sur une période de temps plus longue à l'imparfait (Cutrer 1994 : 28) :



Il faut remarquer que cette conception se heurte avec ce qui a été dit en 2.1.1 *supra*. Là, on a constaté que l'événement au passé simple ne doit pas nécessairement être court.

En ce qui concerne le passé composé, que l'on considère comme ayant des conséquences sur le présent, la structure n'est plus la même. Comme l'événement n'est pas complètement séparé du présent, le point de référence se situe au moment de la parole, c'est-à-dire que l'événement est perçu par l'intermédiaire de la situation de la parole :

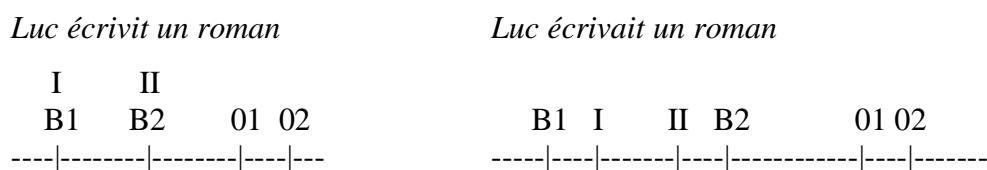


### 2.1.2.2 Le système de Gosselin

Laurent Gosselin (1996 : 15-17) utilise une représentation que nous trouvons encore plus claire. Dans son système, les points de Reichenbach ont été remplacés par des intervalles de la manière suivante :

L'intervalle [B1,B2]	le procès ou la situation
L'intervalle [01,02]	l'énonciation ou au plan cognitif, le moment à partir duquel on considère le procès
L'intervalle [I,II]	la référence ou ce qui est perçu sur l'axe temporel
L'intervalle [ct1,ct2]	l'intervalle circonstanciel qui correspond à un complément circonstanciel

L'atout avec ces intervalles est que l'on peut mieux marquer la différence aspectuelle entre, par exemple, le passé simple et l'imparfait, ce qui est illustré ici :

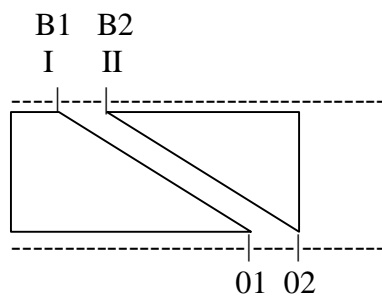


Si pour Reichenbach les structures de l'imparfait et du passé simple sont identiques (R,E-S), ce n'est pas le cas chez Gosselin. Les structures illustrées montrent que pour Gosselin, l'intervalle du procès, qui correspond au point de l'événement chez Reichenbach, est plus étendu que l'intervalle de la référence (le point de référence chez Reichenbach). Cela veut dire que le passé simple produit une vision globale du procès, et que l'imparfait en offre une vision partielle, qui peut se qualifier aussi comme une vue de l'intérieur. Pour se localiser, le

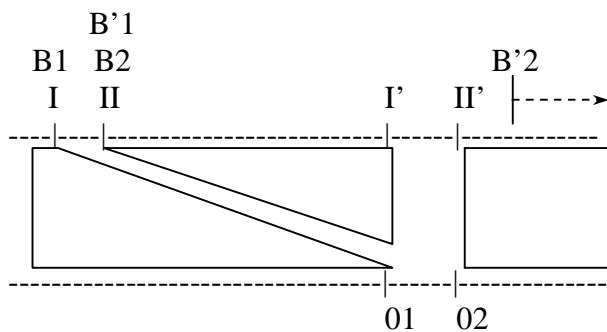
procès à l'imparfait, temps non-autonome, doit être accompagné d'un autre procès ou d'un circonstanciel temporel.

Les mêmes outils peuvent aussi être utilisés d'une manière élargie. Les types de schémas de tout-à-l'heure ne suffisent pas à démontrer la différence aspectuelle entre le passé simple et le passé composé aoristique. Gosselin (1996 : 205) propose les schémas suivants pour concrétiser les qualités des deux temps :

*Luc écrivit un roman*



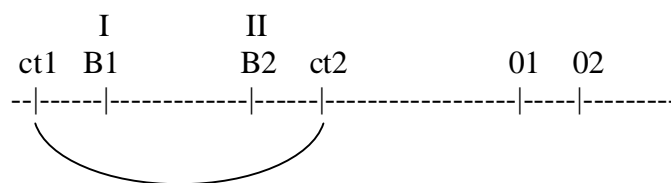
*Luc a écrit un roman*



À cause de l'auxiliaire du passé composé, il a été ajouté les marqueurs [B'1,B'2] dans le schéma de droite. L'intervalle [B'1,B'2] correspond à la situation résultante du procès, et les marqueurs [I',II'] représentent le deuxième intervalle de référence. La base du schéma est similaire à celle décrivant le passé simple, où le sujet regarde un procès passé indépendamment des conséquences. Au passé composé, le sujet regarde le procès passé ainsi que la situation résultante. Autrement dit, Luc est vu dans l'état résultant du procès.

En utilisant l'intervalle circonstanciel on peut encore localiser l'intervalle de référence et/ou l'intervalle du procès sur l'axe temporel :

*L'an dernier, Luc écrivit un roman*



### 2.1.2.3 La progression

Le passé simple permet la progression temporelle en introduisant un nouveau point de référence (Kozłowska 1998 : 118). Chaque nouvel énoncé au passé simple produit un nouveau point de référence postérieur à celui de l'énoncé précédent :

(10) Max tomba du vélo. Il se cassa la jambe.

(11) Max est tombé du vélo. Il s'est cassé la jambe.

Comme le passé simple n'a préférentiellement qu'une lecture, en (10) le fait de tomber du vélo est antérieur au fait de casser la jambe. Ainsi, il y a de la progression temporelle dans le passage. Par contre, l'exemple (11) avec deux phrases au passé composé peut avoir deux lectures : lecture temporelle comme (10) ou lecture explicative où le fait que Max se soit cassé la jambe est la raison pour laquelle il est tombé du vélo. Grâce à la nature du passé simple, nous constatons que l'exemple *Quand il traversa le pont, le soleil se coucha* est agrammatical sauf si les deux actions se suivent.

Avec l'imparfait, le temps n'avance pas, puisqu'il ne peut pas introduire un nouveau point de référence dans l'énoncé. Par exemple, dans *Quand Pierre entra, Marie téléphonait* il n'y pas de progression mais il s'agit d'une inclusion : le premier événement ne précède pas le deuxième, mais se passe pendant que Marie est en train de téléphoner. Cependant, l'imparfait crée de la progression dans certains cas particuliers comme l'imparfait narratif, qui est utilisé pour indiquer un procès passé unique (*Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, les troupes allemandes envahissaient la Pologne*), et l'imparfait de rupture, qui porte l'aspect inaccompli non plus sur un procès spécifique mais sur une série de changements (*Ils se disputèrent, il claqua la porte. Quelques heures après, il prenait le bateau*). L'imparfait de rupture, un choix littéraire, situé à la fin d'une séquence, laisse entendre que les événements vont encore se poursuivre, d'où la valeur inaccomplie. Cette valeur ne touche plus l'interprétation du verbe : selon Co Vet (2001 : 239), l'aspect inaccompli de l'imparfait est neutralisé dans l'imparfait de rupture avec un syntagme verbal qui décrit un procès momentané, où le début et la fin coïncident. Chez Gosselin il s'agit d'un procès intrinsèquement ponctuel. Dans ce cas, c'est l'aspect prédicatif (ou lexical) de la phrase verbale qui détermine sa valeur aspectuelle et non l'aspect grammatical de l'imparfait.

Étant donné qu'avec le passé simple les événements se succèdent, il est nommé le temps du premier plan. Par contre, l'imparfait, qui ne fait pas avancer le temps, est connu comme temps

de l'arrière-plan. Les procès, et au passé simple et à l'imparfait, ont les bornes comme nous avons déjà constaté en 2.1.1 *supra*. Au passé simple, les deux bornes du procès entrent dans le champ perceptif du sujet et ainsi, il y a de la progression vis-à-vis des événements (Gosselin 1996 : 94). Le fait que le procès soit borné des deux côtés est aussi une marque de l'aspect accompli. L'imparfait, un temps inaccompli, n'exprime pas de succession des événements parce que la borne finale d'un procès à l'imparfait ne peut pas être atteinte. C'est-à-dire que les changements successifs ne sont pas possibles. Pourtant, les entités de l'arrière-plan ne sont pas moins distinctes que celles du premier plan. Seulement, le fait que les deux bornes des entités du premier plan soient perceptibles les rendent plus saillantes et elles sont ainsi plus importantes quant à la progression (Gosselin 1996 : 98).

#### 2.1.2.4 Le bornage

Dans le sous-chapitre précédent nous avons traité la question de l'aspect grammatical, c'est-à-dire l'influence des marques formelles (comme le temps verbal) sur l'interprétation d'une phrase. Ici, nous étudierons l'aspect lexical, qui a à faire avec le sens du verbe. Comme le montrent les phrases analysées sur l'axe temporel dans les sous-chapitres 2.1.2.1 et 2.1.2.2, les procès ont des bornes limites. L'intervalle du procès peut être borné de deux manières : intrinsèquement ou extrinsèquement (Gosselin 1996 : 25). Pour certains prédicats verbaux, c'est déjà leur signification qui comprend les bornes, et ainsi on peut dire que le procès est borné intrinsèquement. Par exemple, *manger une pomme* est une action qui a clairement un début et une fin. Par contre, *se promener* est un procès borné extrinsèquement car la signification du verbe en soi n'entraîne pas de limites. Laurent Gosselin (*ibid.*) propose un teste avec deux circonstanciels pour déterminer la nature des bornes : *en* est compatible avec la forme du passé composé du prédicat borné intrinsèquement tandis que *pendant* s'utilise avec les prédicats bornés extrinsèquement :

- (12) Pierre s'est promené pendant une heure
- (13) ? Pierre s'est promené en une heure
- (14) Pierre a mangé une pomme en cinq minutes
- (15) ? Pierre a mangé une pomme pendant cinq minutes

Selon le contexte, certains verbes, comme *manger*, sont compatibles avec tous les deux circonstanciels : *Pierre a mangé des frites pendant cinq minutes*. Avec cet exemple on entre dans la question de la nature du procès. Gosselin (1996 : 56) a créé le tableau suivant pour classifier les différents types de procès :

Type de procès	Figure	Configuration
état nécessaire	absence de bornes	état (absence de chgts)
état contingent	bornes extrinsèques	état (absence de chgts)
activité	bornes extrinsèques	série de chgts
accomplissement	bornes intrinsèques	série de chgts
achèvement	bornes intrinsèques	chgt atomique

À l'aide de ce tableau, nous classifions les exemples *Pierre s'est promené pendant une heure* et *Pierre a mangé des frites pendant cinq minutes* comme activités et la phrase *Pierre a mangé une pomme en cinq minutes* comme accomplissement. La différence entre un accomplissement et un achèvement est que le premier assume une série de changements, par exemple *manger sa soupe* est considéré comme avoir plusieurs étapes, tandis que l'achèvement est vu comme changement ponctuel et indécomposable (*apercevoir un avion*).

Les bornes limites du prédicat verbal, avec d'autres éléments comme les temps morphologiques et les circonstanciels temporels, ont une grande importance sur l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés. Les bornes limites permettent de localiser le processus et déterminer les relations temporelles qu'il a avec d'autres processus (Kozłowska 1998 : 119).

### 2.1.3 L'ordre non temporel

Nous venons de constater que le passé simple établit un ordre temporel. Pourtant, Moeschler (1998b : 317-8) présente des exemples où l'ordre des phrases ne correspond pas à celui des événements :

- (16) Marie chanta le récitatif et Jean l'accompagna au piano.
- (17) Ce soir-là, il but une bouteille de whisky et écrivit une lettre à Lady Ann.
- (18) L'année dernière Jean escalada le Cervin. Le premier jour, il monta jusqu'à la cabane H. Ensuite il attaqua la face nord. Douze heures plus tard il arriva au sommet.
- (19) Socrate mourut. Il but la ciguë.

En (16) les événements ont lieu en même temps et non successivement. La raison de cette interprétation est le verbe *accompagner*, qui indique le parallélisme temporel. Même si normalement deux actions au passé simple se suivent, ici, la seule interprétation est que Marie



chante et Jean joue au piano simultanément. Gosselin (1996 : 116) trouve une autre explication pour la suspension de la succession : comme le thème de l'énoncé change simultanément à l'objet affecté par les procès, les événements n'avancent pas nécessairement.

L'exemple (17) peut aussi avoir une lecture de parallélisme et non seulement temporelle, car la nature des actions en question est qu'elles peuvent être interrompues et discontinues. Moeschler (1998b : 318) pense que la lecture temporelle est annulée ici, mais nous la regardons quand même comme une des lectures possibles.

(18) s'explique par l'encapsulation, ce qui veut dire que le premier événement encapsule les autres et enrichit ainsi sa dénotation (De Saussure 1998 : 250). Le premier événement complexe (*escalader un sommet*) n'indique que le fait qu'il encapsule des sous-événements et, par conséquent, l'événement suivant ne manifeste pas de progression temporelle par rapport au premier. En revanche, les événements encapsulés suivent l'ordre temporel. L'exemple (18) ressemble à un autre énoncé utilisé par, entre autres, De Saussure et Gosselin :

*Cette année-là, de nombreux changements se produisirent dans la vie de nos héros. François épousa Adèle. Jean-Louis partit pour le Brésil. Paul s'acheta une maison à la campagne.*

Ici, il est toujours question d'encapsulation où la première partie exprime le procès global composé de différents segments, mais cette fois-ci la partie encapsulée ne suit pas la règle de succession. En fait, avec les sous-événements de cet énoncé on doit appliquer la même règle qu'avec l'exemple (16), selon laquelle il n'y a pas de succession d'événements si le thème et l'objet changent en même temps. C'est-à-dire que les événements racontés après la première phrase forment une capsule qui n'est pas chronologiquement ordonnée.

L'exemple (19) peut être analysé de deux manières. D'abord, on peut analyser les phrases de point de vue de l'encapsulation, où le deuxième événement (*Il but la ciguë*) est inclus dans le premier (*Socrate mourut*). Moeschler (1998b : 319) propose aussi la possibilité de l'inversion causale, qui selon lui est plus rare et contrainte que les autres emplois avec l'absence d'ordre temporel. L'interprétation réversible, qui pourtant n'est pas loin de celle de l'encapsulation, serait alors *Socrate mourut parce qu'il but la ciguë*. Pour conclure, les exemples (16)-(19) montrent que toutes relations chronologiques peuvent être exprimées avec le passé simple.

#### 2.1.4 Effet de subjectivisation

Généralement le passé simple présente les événements d'une manière neutre, mais parfois il peut être utilisé afin d'exprimer la subjectivité dans un contexte convenable. La séquence

(20) Paul sortit. Dehors, il fit bigrement froid.

utilise le passé simple au lieu de l'imparfait, qui normalement est le temps de description. Sthioul (1998b : 217) propose que la deuxième énoncé en (20) pointe sur le moment où le personnage prend conscience de la situation.

Leeman (2003 : 29-30) est aussi d'avis que l'utilisation du passé simple peut manifester la subjectivité. Elle prend le roman *La Rose rose*, où le narrateur parle de son enfance, comme exemple, en constatant que l'utilisation du passé simple partout, même dans les passages dans lesquels on attendrait un imparfait, propose que le narrateur (dans ce cas un petit garçon) perçoit les épisodes comme des blocs isolés dont il est le témoin : les événements n'entrent pas dans l'actualité de celui qui les raconte. Selon elle, cette vision n'est pas neutre mais subjective. Il faut noter que le passé simple n'exprime pas la subjectivité en soi, mais il peut être compatible avec elle.

## 2.2 L'histoire et le discours

Selon Benveniste (1966 : 238), quant à la langue française, l'interprétation traditionnelle est qu'on utilise le passé simple dans la langue écrite et le passé composé dans la langue parlée. Benveniste préfère pourtant partager ces deux temps entre deux plans d'énonciation : le récit historique ou l'histoire et le discours. La distinction *histoire/discours* de Benveniste ne coïncide pas alors avec celle entre la langue écrite et la langue parlée. Contrairement au concept traditionnel, il existe aussi bien des discours oraux qu'écrits, comme la correspondance, le théâtre et le mémoire. Le roman, texte écrit, contient des instances des deux plans d'énonciation (Krell 1987 : 370). Le récit historique peut aussi être écrit ou rapporté oralement.

Les caractéristiques du discours sont les mots comme *je*, *ici*, *maintenant*, qui appartiennent aux expressions à valeur déictique. C'est-à-dire que l'énonciation suppose un locuteur et un

auditeur et que le présent a une relation forte avec l'énoncé. Par conséquent, le passé simple est aujourd'hui banni du discours.

L'histoire est caractérisée par le récit des événements passés où il n'y a pas d'intervention d'un narrateur (Benveniste 1966 : 239). En fait, les faits semblent se raconter eux-mêmes. Les temps de cette énonciation historique sont le passé simple, l'imparfait et le plus-que-parfait. Le passé simple, qui par nature « présente les faits du passé en affirmant leur réalité historique », peut être considéré comme un signal de récit (Baylon & Fabré 1995 : 120). Selon Benveniste (1966 : 245) la dimension du présent est incompatible avec l'histoire. Comme le récit historique ne permet pas la présence d'un locuteur, il utilise surtout les formes de la 3<sup>e</sup> personne.

Riegel et al. (1994 : 590) traitent ces plans énonciatifs, l'histoire et le discours, à l'aide de deux concepts : la distance et l'adhésion. La distance se mesure par l'attitude du locuteur vis-à-vis de son énoncé. L'adhésion est aussi un choix de locuteur ; il peut adhérer à son énoncé ou non, c'est une question de prise en charge. Les deux concepts peuvent être identifiés à l'aide des personnes et des temps du verbe. Ils sont originaires des oeuvres de Benveniste, qui discute les attitudes d'énonciation, et de Weinrich, qui parle de la perspective d'énonciation. Dans le discours le locuteur garde une distance minimale avec son énoncé. Pour l'histoire, la distance est maximale. Les pronoms et déterminants utilisés dans l'énonciation historique n'ont pas de valeur déictique mais anaphorique, ce qui veut dire que leurs référents ont été mentionnés dans l'énonciation et ne se réfèrent pas au moment de l'énonciation. Ce moment est plutôt effacé de l'énonciation.

Ces notions décrivant les plans d'énonciation nous mènent au discours rapporté, qui est présent également dans notre corpus. Selon Riegel et al. (1994 : 597), le discours rapporté présente un dédoublement de l'énonciation. Le discours tenu par l'énonciateur est accompagné du discours tenu par un autre énonciateur. Il est aussi possible que l'énonciateur soit le même dans les deux cas. Le discours rapporté peut avoir la forme du discours direct, discours indirect ou style indirect libre, mais le discours direct est la forme de base.

Le discours direct est fidèle à la version originale, en fait, il s'agit de citation. Bien sûr, certains traits de la langue orale sont toujours supprimés et modifiés. En écrit, il existe de différentes façons pour indiquer les passages du discours rapporté ; on utilise les guillemets

ou un tiret pour marquer les énoncés de l'autrui. Pourtant, l'emploi des guillemets est un phénomène assez récent à avoir cette fonction. Le discours direct est aussi indiqué par une phrase introductive, qui précise normalement l'énonciateur et la situation. Cette phrase se trouve avant le discours direct suivie de deux points, à l'intérieur du passage ou après lui. Dans les deux derniers cas la phrase introductive est insérée dans le discours direct sous forme d'incise et en français, contrairement à la coutume finlandaise, elle se situe entre les guillemets signalant le discours direct. Par exemple : « *Danton est un traître, a dit Robespierre* ». Les phrases introductives ne sont pas nécessaires si le contexte permet d'identifier les locuteurs, ce qui est le cas du dialogue suivie, par exemple.

Le discours indirect est moins fidèle et moins indépendant syntaxiquement que le discours direct. L'énoncé de départ est transformé en proposition subordonnée et il est signalé par un verbe introducteur : *Robespierre a dit que Danton était un traître*. Simultanément, les temps, les personnes, les déictiques et les types de phrases (questions, ordres, etc.) subissent des changements pour s'adapter dans le nouveau contexte.

Le style indirect libre, qui possède des aspects du discours direct aussi bien que du discours indirect ne se rencontre pratiquement pas à l'oral, contrairement à les deux autres procédés présentés ici. Il appartient à la littérature et permet de mélanger les pensées et les paroles du personnage du récit et celles de l'auteur. Par exemple, le style indirect libre peut contenir des exclamations du discours direct sans qu'elles soient marquées mais les temps et les personnes peuvent se trouver transposés. Certains écrivains favorisent ce style en raison des perspectives narratives qu'il offre.

En ce qui concerne l'utilisation du passé simple, il est plus susceptible de paraître dans le discours indirect que dans le discours direct ou au style indirect libre, mais il peut facilement se trouver dans les phrases introductives accompagnant les passages du discours direct.

## 2.3 Le passé simple dans le français écrit

Jusqu'ici nous avons traité le passé simple plutôt d'un point de vue théorique, mais ces deux derniers sous-chapitres seront consacrés à l'utilisation réelle du passé simple, telle qu'elle est vue par les linguistes d'aujourd'hui.

Le passé simple est un temps littéraire (Bryant 1984 : 21, Wilmet 1997 : 365, Le Bidois 1971 : 441) et, selon Guiraud (1962 : 105), surtout celui du conte. Aujourd'hui il n'est cependant pas le seul temps utilisé dans la narration : Albert Camus a utilisé le passé composé dans *l'Étranger* (1942) et le *Nouveau Roman*, mouvement né dans les années 1950, est connu pour son refus du roman classique et conséquemment pour l'abandon du passé simple. En fait, le passé composé a tellement envahi le territoire du passé simple que la littérature et la presse contemporaines offrent, encore à l'aide du présent historique, un vrai mélange de temps au lecteur (Treikelder 2004 : 88). Guiraud (1962 : 107) divise les auteurs d'aujourd'hui en trois groupes : ceux qui maintiennent l'usage classique (voir 3.3 *infra*) du passé simple et du passé composé, ceux qui utilisent les deux temps côte à côte et ceux qui sont allés jusqu'à bannir l'emploi du passé simple. Même l'imparfait peut exprimer une action achevée faite à un moment précis dans le passé, ce qui selon Le Bidois (1971 : 438) est un emploi assez récent. Même si le passé simple reste toujours dans la narration, ses formes causent parfois des hésitations chez des écrivains (Meillet 1948 : 151).

La presse a aussi gardé le passé simple. Pourtant, Krell (1987 : 372) constate que *Le Monde* a arrêté d'utiliser ce temps vers la fin des années 1940 au profit du passé composé et du présent historique. D'après Le Bidois (1971 : 444), l'information journalistique préfère le passé composé, qui est un temps idéal pour énoncer quelque chose de récent. Pour la même raison, le passé composé règne aussi sur la scène économique.

Le passé simple semble cependant survivre dans la presse puisque plusieurs linguistes (Krell 1987 : 372, Désirat & Hordé 1988 : 148, Wilmet 1997 : 365, Van Vliet 1983 : 90) constatent qu'il est toujours utilisé dans les reportages sportifs. Le passé simple énonce des événements du premier plan, c'est-à-dire des actions qui constituent la trame de l'histoire et sont importantes pour la progression ; les actions de l'arrière-plan, en revanche, sont des descriptions et des précisions du cadre du récit principal. Ainsi, le passé simple, temps des

événements ponctuels et successifs convient parfaitement au monde du sport, dans lequel les actions sont bornées et on connaît leur résultat (Labeau 2004 : 130). Désirat et Hordé (1988 : 148) décrivent le passé simple comme un temps épico-lyrique qui dramatise l'événement. Labeau a étudié l'utilisation du passé simple dans les compte rendu sportifs contemporains et elle a trouvé que le passé simple était marginal (2,64%) dans son corpus de 26 articles (Labeau 2004 : 136). Le présent était le temps le plus utilisé (41,2%). Le passé simple se trouvait le plus dans les journaux à l'extérieur de la France, ce que Labeau (2004 : 137) explique par le conservatisme de la périphérie. Dans les journaux régionaux, le passé composé était le temps le plus utilisé au lieu du présent, ce qui peut dériver du fait que ces journaux doivent, faute de ressources, se contenter de publier des reportages de « seconde main » (Labeau 2004 : 137-8). Là où le passé simple se trouve, il est surtout utilisé avec les auxiliaires (*fut, eut*) et dans des expressions. Selon Labeau (2004 : 139), cela indiquerait que l'emploi du passé simple est partiellement formulaire. Krell (1987 : 373), après avoir fait une recherche similaire, constate également la marginalité du passé simple, mais il dit que les formes courtes et rapides du passé simple sonnent toujours mieux que les formes lourdes du passé composé.

Un troisième champ du passé simple en français écrit est le milieu scolaire. La langue des textes didactiques est souvent traditionnelle et artificielle selon Meillet (1948 : 150). Le passé simple est utilisé par exemple dans les dictées et les rédactions scolaires.

Finalement, le passé simple a de divers usages comme celui dans les formules figées exprimant des vérités générales (Baylon & Fabré 1995 : 123, Wagner & Pinchon 1962 : 353), qui pourtant aujourd'hui semble un usage vieilli : *Un dîner réchauffé ne valut jamais rien*.

Aujourd'hui, on peut rencontrer du passé simple et du passé composé dans le même texte, mais selon Leeman-Bouix (1994 : 159), ils n'ont pas la même valeur dans ce cas-là. Le choix du temps est lié à l'effet stylistique que l'écrivain veut produire.

## 2.4 Le passé simple dans le français oral

Le passé simple n'est plus un temps de la langue parlée. Selon Meillet (1948 : 151) cette forme n'existe plus dans l'usage parlé depuis le début du 19<sup>e</sup> siècle. Géographiquement, cela est sûrement vrai pour le centre de la France du Nord, mais un nombre de linguistes croient que le passé simple est toujours en usage dans certaines régions loin de Paris, comme en Normandie et dans le Midi (Meillet 1948 : 150-1, Bryant 1984 : 21, Le Bidois 1971 : 440) et, selon Van Vliet (1983 : 91) aussi dans les parlers de Lorraine, Wallonie et Bourgogne. Les dialectes du sud de la France ont sans doute été influencés par l'occitan qui utilise toujours le passé simple. Même si le passé simple existerait dans certains parlers, le passé composé est le temps dominant entre les deux.

Malgré ce qui vient d'être dit, Blanche-Benveniste (2000 : 53) dit qu'aujourd'hui l'utilisation du passé simple n'a rien à voir avec les régions. La langue parlée utilisant le passé simple ne sonne pas neutre mais le locuteur peut le choisir pour d'autres raisons. Le passé simple donne une couleur littéraire à la langue et parfois le locuteur l'utilise dans les situations qu'il trouve solennelles (Blanche-Benveniste 2000 : 52-3). La langue orale qui relève de la langue écrite, par exemple la langue soutenue et la presse parlée, peut être caractérisée par le passé simple (Baylon & Fabré 1995 : 120). Le milieu scolaire est aussi influencé par la langue écrite et le passé simple se rencontre dans la récitation et la dictée, mais également dans les récits enfantins racontés oralement (Désirat & Hordé 1988 : 148-9). L'effet que le passé simple produit dans la langue orale peut varier. Pour Meillet (1948 : 150) il paraît soit barbare soit pédant, et Van Vliet (1983 : 91) le trouve rustique et archaïque dans les dialectes régionaux et, selon lui, il donne une qualité noble, aristocratique et aussi archaïque au français standard. En ce qui concerne le français parlé spontanée, le passé simple n'y existe plus. L'évolution qui a mené à la situation actuelle sera étudiée dans le chapitre suivant.

## 3 LE PASSÉ SIMPLE DANS LA TRADITION GRAMMATICALE FRANÇAISE

Dans ce chapitre nous parcourons l'histoire du passé simple dans la langue française en quatre étapes. Le rôle du passé simple a changé drastiquement depuis l'époque de l'ancien français. À la fin de ce chapitre nous citerons quelques hypothèses des linguistes sur le futur de passé simple.

### 3.1 Le passé simple au Moyen Âge

Le français médiéval peut être divisé en deux étapes de la langue : l'ancien français et le moyen français. Le moyen français est plutôt connu comme phase intermédiaire entre l'ancien français et le français moderne (Treikelder 2004 : 87). Nous limitons la période du français médiéval environ entre le 9<sup>e</sup> et le 15<sup>e</sup> siècles.

Au Moyen Âge, le passé simple existait encore dans la langue parlée et il fonctionnait comme prétérit mais on pouvait l'utiliser aussi comme temps progressif ou descriptif (Krell 1987 : 366, Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 265). Le passé simple était accompagné d'une indication temporelle tandis que le passé composé référait au temps du locuteur (Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 266). Ce dernier s'employait comme parfait, décrivant un événement du passé possédant un rapport direct avec le présent, ou comme résultat présent d'une situation passée (Krell 1987 : 366, Labeau 2004 : 131). Dans les textes médiévaux, le passé composé se rencontre plus souvent dans les parties narratives que dans le discours direct (Treikelder 2004 : 90). On a commencé à utiliser aussi le présent historique pour parler des événements du passé au Moyen Âge (Krell 1987 : 367), mais entre les temps du passé narratifs et descriptifs (l'imparfait, le passé simple et le présent historique), le passé simple était toujours le temps le plus fréquent (Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 265).

Les changements commencent vers le 12<sup>e</sup> siècle. Le passé composé envahit le territoire du prétérit dans la langue parlée, ce que Lucien Foulet, d'après Krell (1987 : 367), voit attesté dans la langue poétique, qui est plus libérale que la langue littéraire. Treikelder (2004 : 92) et



Picoche et Marchello-Nizia (1994 : 266) disent que le passé composé s'est raréfié dans la narration en moyen français et que cela peut être dû à l'antipathie des écrivains pour les usages de la langue parlée. À cause de cette évolution qui commence au 12<sup>e</sup> siècle, le passé simple devient progressivement un temps littéraire.

## 3.2 Le 16<sup>e</sup> siècle

Il est constaté que le passé simple s'employait à Paris encore au 16<sup>e</sup> siècle, mais il avait seulement le sens du prétérit car les sens parfait, progressif et descriptif étaient occupés par d'autres temps (Krell 1987 : 367). En même temps, l'usage des pronoms sujets se répandait, ce qui rendait la clarté phonétique des formes du passé simple moins utile.

Weinrich (Fournier 2004 : 255) propose que dès le 16<sup>e</sup> siècle le passé simple et le passé composé se distribuent selon deux catégories : le monde commenté et le monde raconté, le récit et le commentaire. Le monde commenté dans lequel les événements touchent de près le locuteur, la raison pour laquelle il y a de la tension, s'oppose au monde raconté dans lequel les événements sont moins actuels pour le locuteur.

En 1550, Jean Pillot appelle le passé composé *preteritum definitum* et le passé simple *preteritum indefinitum*. Il dit que les Français ont deux prétérits parfaits et le raisonnement pour ces nominations est que le passé simple marque un temps passé indéfini, et le passé composé un temps qui n'est pas passé depuis aussi longtemps et qui est ainsi plus déterminé. Il combine le passé simple avec l'adverbe *hier* et le passé composé avec *aujourd'hui*. Pour un autre grammairien du 16<sup>e</sup> siècle, Meigret, le passé simple est un temps indéterminé parce qu'il a besoin d'une relation anaphorique avec une autre marque temporelle comme dans *Je vis le roi quand il fut couronné*, tandis que le passé composé est déterminé dans le sens qu'il n'a pas besoin de suite. (Fournier 2004 : 260).

Un peu plus tard au 16<sup>e</sup> siècle, Henri Estienne durcit le critère de Pillot en formulant sa règle connue des 24 heures selon laquelle on utilise le passé simple en parlant des événements qui ont eu lieu le jour précédent ou plus tôt, et le passé composé en évoquant des événements qui

se sont déroulés le jour durant lequel on parle. Selon la règle, on dirait *Je vis le docteur hier* mais *J'ai vu le docteur ce matin*. (Fournier 2004 : 256).

Il n'est pas question ici d'une règle normative pure ; déjà, l'esprit général chez les grammairiens du 16<sup>e</sup> siècle n'était pas favorable à la régulation normative. Estienne n'avait pas créé cette règle tout seul ; elle est précédée par plusieurs réflexions sur la même question depuis le début de la tradition grammaticale française. Par conséquent, la règle d'Estienne n'est pas si originale dans son contexte. En outre, il avait remarqué que les écrivains de l'époque n'utilisaient pas le passé simple et le passé composé d'une manière systématique et cohérente dans leurs textes, ce qui éveillait ses doutes. En général, on peut dire que pour les grammairiens qui s'intéressaient à ce sujet, l'enjeu de connaissance venait avant l'enjeu normatif. (Fournier 2004 : 258-260).

Selon les recherches, l'usage de la règle des 24 heures n'était pas général en français après son instauration (Fournier 2004 : 257) ; par contre, elle existe toujours en catalan. Pourtant, les auteurs du 17<sup>e</sup> siècle ont adopté la règle et l'Académie française a même critiqué Corneille pour ne pas l'avoir suivi dans le *Cid* (Riegel et al 1994 : 305). En ce qui concerne les conséquences lointaines, l'institution de la règle des 24 heures peut même être considérée comme l'une des raisons de la disparition du passé simple dans la langue orale, qui d'habitude s'intéresse aux événements récents (Fournier 2004 : 258). Il est possible que la règle ait eu quelques effets sur le destin du passé simple, mais en même temps, la théorie est discutable puisque l'emploi de la règle des 24 heures n'était pourtant pas très général à l'époque.

### 3.3 Le français classique

On peut estimer que l'époque du français moderne commence vers le 17<sup>e</sup> siècle mais quelques linguistes appellent le 17<sup>e</sup> et le 18<sup>e</sup> siècle la période du français classique, et nous voulons nous concentrer sur cette étape de l'évolution de la langue plutôt que d'avancer directement à nos jours.

Au début du 17<sup>e</sup> siècle la règle des 24 heures d'Estienne est assouplie : Maupas crée la règle aspectuelle de la période actuelle, selon laquelle on utilise le passé composé pour des

événements qui appartiennent à une période qui n'est pas encore achevée, et le passé simple avec les parties du temps qui ne sont plus *en flux* (Guiraud 1962 : 105, Fournier 2004 : 261). Selon la règle, on dirait : *La semaine dernière j'allai au théâtre* et *Au début de l'année je suis allée au théâtre*. Grâce à Maupas, la dimension de la période-répère a augmentée, c'est-à-dire que les bornes de l'intervalle ont pu être éloignées. Au lieu des 24 heures d'Estienne, la période du passé composé pouvait maintenant s'étendre à une semaine, un mois, un siècle, etc. Selon la règle de Maupas, le passé simple a toujours besoin de l'indication d'une date (Le Bidois 1971 : 440). En fait, Picoche et Marchello-Nizia (1994 : 267) disent que les écrivains du français classique ont commencé à avoir des hésitations sur le choix du temps, et ce n'était pas l'aspect mais plutôt la présence ou l'absence d'un morphème temporel qui a déterminé ce choix.

En ce qui concerne la littérature, le passé simple était courant dans le dialogue jusqu'au 18<sup>e</sup> siècle (Picoche & Marchello-Nizia 1994 : 265), et selon Wagner et Pinchon (1962 : 351) il était aussi toujours utilisé dans la langue parlée en français classique. Pourtant, Krell (1987 : 369) constate que l'emploi du passé simple à cette époque-là n'est pas très différent du nôtre, ce qui met en évidence le fait qu'il n'y a toujours pas de consensus sur l'histoire du passé simple.

### 3.4 Le français moderne

Nous référons au français de 19<sup>e</sup> siècle à nos jours en parlant du français moderne. Nous avons constaté que le passé composé a commencé à avoir les fonctions de prétérit dès le 12<sup>e</sup> siècle (voir 3.1 *supra*), mais Treikelder (2004 : 88) déclare que le passé composé à valeur de prétérit est une formation qui a les origines dans la période moderne et qui s'enracine dans l'usage commun seulement au 19<sup>e</sup> siècle. Picoche et Marchello-Nizia (1994 : 267) disent également que ce phénomène est relativement récent, datant du début du 20<sup>e</sup> siècle. Marcel Cohen, linguiste français, croit que la date peut être encore plus tardive ; selon lui, ce n'était qu'aux années 1950 que le passé simple a fait place au passé composé (Fournier 2004 : 254). La disparition du passé simple est aussi manifestée par l'abandon de ce temps dans les manuels de français (Désirat & Hordé 1988 : 147).

La langue française a connu des changements au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, ce que Muller (1985 : 46) appelle la crise du français et explique par des transformations dans la société, les sciences et la culture. *Crise* est peut-être un mot trop fort pour décrire la situation, mais Fournier (2004 : 265) dit que le changement linguistique est l'un des thèmes attachés à l'étude sur l'emploi du passé simple, qui intéresse à nouveau les linguistes depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle.

### 3.5 Le futur du passé simple

Comme il a déjà été dit dans l'introduction, Meillet croit que le passé simple est touché par une évolution générale affectant les langues indo-européennes. Selon lui (1948 : 154), ce procès fonctionne par deux étapes dont la première est la création d'une forme composée du prétérit et la deuxième la généralisation de cette forme aux dépens du prétérit simple. Meillet (1948 : 155) trouve que la commodité de la structure morphologique du passé composé le rend plus fréquent que le passé simple. D'après lui (1948 : 157-8), le français s'approcherait à l'avenir de l'anglais dans sa simplicité et passerait du mot-forme variable (*aimai, aimas, aimâmes*) au mot fixé.

Van Vliet (1983 : 97) constate également qu'il existe une tendance qui favorise la régularisation du système verbal français en transformant les terminaisons verbales en marqueurs préfixés. Il dit que le nombre de formes composées dans la langue française est plus élevé qu'avant et que celui des formes simples a baissé de 50% (Van Vliet 1983 : 99). Cette tendance, selon Van Vliet (1983 : 103), mènera finalement à la substitution du futur par une phrase périphrastique *aller* + infinitif, qui est maintenant utilisée pour le futur proche.

La disparition totale du passé simple paraît pourtant, au moins à la lumière de l'état de la langue actuel, impossible. Benveniste (1966 : 243) croit que le passé simple se maintient fort bien dans le récit et qu'aucun autre temps ne pourrait le suppléer. Cela, bien sûr, n'est pas si évident que cela, étant donné que les écrivains modernes ne se limitent pas au passé simple dans leur écriture.

## 4 GRAMMATICALISATION DU PASSÉ COMPOSÉ

La grammaticalisation est un procès de changement sémantique dans lequel un élément lexical se transforme en élément grammatical. Dans ce cas, l'élément lexical, qui tend à avoir un sens très général et une fréquence élevée, perd son sens primaire dans la nouvelle construction. Après que l'élément lexical a été grammaticalisé, il ne peut plus retrouver son sens primaire dans la construction, ce qui veut dire que le procès de grammaticalisation est unidirectionnel ; mais dans d'autres contextes, l'élément grammaticalisé peut garder son sens et son indépendance. La grammaticalisation est un processus allant du concret vers l'abstrait, c'est-à-dire que l'on peut le décrire comme une généralisation du sens qui se passe par étapes. (Havu : communication personnelle).

Anu Treikelder a étudié la grammaticalisation du passé composé en français et dit (Treikelder 2005 : 4) que l'évolution des valeurs du passé composé en trois phases présente un modèle typique de la grammaticalisation. Le passé composé est né en latin vulgaire, formé du verbe *habere* et d'un participe passé, et la construction était utilisée pour les états résultatifs. Cette étape est considérée comme la première phase dans la grammaticalisation du passé composé. (Treikelder 2005 : 3).

La deuxième phase commence par un changement où le passé composé acquiert la fonction du parfait et, en même temps, le verbe *habere* souffre d'une désémantisation, et le participe passé ne s'accorde plus avec l'auxiliaire. En français, ce changement s'est achevé à l'époque de l'ancien français. La généralisation du sens, qui est caractéristique de la grammaticalisation, marque ici que le passé composé change son champ, de l'état résultatif d'une action passée, à une action passée avec une pertinence actuelle. (Treikelder 2005 : 3).

Ce premier changement, dans lequel une construction résultative devient un parfait, est attesté dans plusieurs langues, mais le changement suivant n'a encore touché qu'un nombre restreint de langues, parmi elles, le français. La troisième phase commence quand le parfait acquiert les emplois du prétérit et perd l'actualité avec le moment présent. En français, le passé composé à valeur de prétérit est une formation récente et est surtout un phénomène du registre parlé. Or, la langue parlée est toujours fortement liée au moment de l'énonciation, raison pour laquelle on peut se demander si le passé composé ne garde pas toujours une valeur supplémentaire,

celle d'un lien avec le présent de l'énonciateur. En fait, il paraît que le passé composé n'est pas encore complètement un temps de prétérit, une variante de passé simple, qui subsiste dans la langue écrite. Pourtant, le passé composé n'est pas loin de l'achèvement de son évolution. (Treikelder 2005 : 3-5, 15).

## 5 LES CONDITIONS DE DISPARITION ET DE CONSERVATION DU PASSÉ SIMPLE

Comme l'histoire et les relations causales nous intéressent, et que nous ne regardons pas la langue comme un organe isolé, il nous paraît justifié de commencer ce chapitre avec un aperçu sur les faits qui pourraient, en partie, expliquer le destin du passé simple. La deuxième partie se compose de la catégorisation de l'usage du passé simple dans le corpus.

### 5.1 Raisons possibles de la disparition du passé simple

Nous avons déjà vu dans le sous-chapitre 3.5 *supra* que Meillet explique la disparition du passé simple en langue orale par une loi d'évolution qui affecte toutes les langues indo-européennes. Treikelder (chapitre 4 *supra*) propose une théorie similaire en disant que la grammaticalisation du passé composé est une évolution qui mènera à la disparition du passé simple, même dans la langue écrite.

Il est possible qu'en outre ces raisons, il y ait d'autres facteurs qui ont contribué à la disparition du passé simple. Il faut mettre en question l'importance de leur rôle, mais nous pensons qu'ils méritent pourtant d'être évoqués dans ce contexte.

#### 5.1.1 Caractéristiques morphologiques du passé simple

Plusieurs auteurs (Désirat & Hordé 1988 : 147, Muller 1985 : 103, Baylon & Fabré 1995 : 126, Le Bidois 1971 : 441, Wagner & Pinchon 1962 : 351, Van Vliet 1983 : 92) considèrent la complexité de la conjugaison du passé simple comme l'une des raisons pour lesquelles les

locuteurs ont commencé à favoriser le passé composé. Comme le passé simple est un temps suffixal et que les terminaisons varient beaucoup de l'une à l'autre, la mémorisation de ses formes exige plus d'énergie que l'apprentissage du passé composé, qui utilise les mot-formes fixes. Ce sont surtout les formes du pluriel (-âmes, -âtes, -èrent etc.) qui sont structurellement rares pour le verbe français. L'inventaire morphématique riche du passé simple cause des hésitations dans la langue orale. On veut relater de l'information de façon nette et rapide, ce qui ne laisse pas de la place aux hésitations ou aux expressions agrammaticales qui, en plus, pourraient mettre le locuteur dans l'embarras (Le Bidois 1971 : 441). Après avoir dit tout cela, il faut se demander si la complexité morphologique est vraiment l'une des raisons de la disparition du passé simple. Il est difficile de croire qu'un temps verbal qui avant était en plein usage dans la langue orale, commence tout d'un coup à causer des problèmes aux locuteurs natifs. Inversement, il est peut-être plus probable que les hésitations dans la conjugaison du passé simple sont dues à sa disparition de l'usage courant.

En 3.5 nous avons déjà parlé de l'évolution qui fait que les terminaisons des mots sont remplacées par les marqueurs préfixés. Selon Van Vliet (1983 : 93) il s'est passé un changement dans la prononciation de la langue française entre le 12<sup>e</sup> et le 16<sup>e</sup> siècle, qui consiste en la disparition des consonnes finales. Après cela, les voyelles finales ont été réduites en *schwa*, le précédent du « e muet » de nos jours, qui de son tour a disparu. Par conséquent, le présent des verbes de la première conjugaison a quatre formes identiques en oral (par exemple, *parle, parles, parles, parlent*). Le résultat de ces changements phonétiques est que les pronoms sont toujours préfixés en français, sauf à l'impératif, et qu'ils sont essentiels pour la bonne compréhension à l'oral, comme la forme verbale n'aide plus à distinguer le sens. Ce développement est unique parmi les langues romanes. L'espagnol et l'occitan, par exemple, gardent toujours les consonnes finales dans la prononciation. En espagnol, l'utilisation des pronoms n'est pas nécessaire. Le français diffère également des autres langues romanes dans un autre sens ; dans la plupart des langues romanes, le passé simple et le passé composé ont toujours des fonctions différentes et tous les deux existent à l'oral, tandis qu'en français ce n'est pas le cas. Il est possible que l'importance des morphèmes préfixés ait mené à la défavorisation des suffixes comme marqueurs verbaux, et pour cela le passé simple, avec ses formes complexes, a été défié sur son propre terrain par le passé composé, les éléments duquel sont moins variés.

L'ambiguïté de certaines formes comme *je finis* et *je dis*, qui se manifestent aussi bien au passé simple qu'au présent, a aussi été mentionnée comme un facteur de la disparition (Meillet 1948 : 152). Pourtant, ce phénomène ne touche qu'un petit nombre des formes.

### 5.1.2 Caractéristiques phonétiques du passé simple

Le passé simple marque aussi un plus grand effort de prononciation ; les formes du singulier des verbes en *-er* ont toutes une prononciation différente tandis que, par exemple au présent, elles sont identiques. Même au passé composé les auxiliaires de la deuxième et de la troisième personne (*as, a*) se prononcent de la même façon.

Van Vliet (1983 : 100) présente un autre problème avec l'utilisation du passé simple, qui a même pu mener à sa disparition ; la disparition de l'opposition entre [e] et [ɛ] en position prétonique, c'est-à-dire avant la syllabe accentuée, et dans certains dialectes en position finale. Même si ces phonèmes sont des voyelles finales, dans par exemple *chantai* et *chantais*, on peut les trouver en position prétonique à cause de la prosodie. Cela veut dire que dans certains contextes, il n'y a pas d'opposition dans la prononciation d'un verbe à l'imparfait et au passé simple, mais naturellement cela ne touche que la première personne du singulier. Le passage suivant de Raymond Queneau illustre bien la confusion dans l'usage oral du passé simple et l'ignorance de sa conjugaison :

-Décidément, dit Trouzcaillon, ça tourne pas rond... et tout ça à cause de la femme que je *rencontra* ce matin.

-Que je rencontrai.

-Que je rencontrais.

-Que je rencontrai sans esse.

(R. Queneau, *Zazie dans le métro*, 1959, coll. Folio, Éditions Gallimard, Paris, p.165)

### 5.1.3 Temps des événements éloignés

En 3.2 *supra*, il a déjà été constaté que la règle des 24 heures a pu contribuer à la disparition du passé simple en langue orale en restreignant son utilisation aux événements éloignés. En même temps, ce sont les événements récents qui règnent sur la langue orale. Benveniste (1966 : 248) également croit que le locuteur s'est déshabitué du passé simple, dont il ne se sert pas oralement. Pour Benveniste, le passé simple est aujourd'hui un temps du récit historique et le passé composé un temps du discours. Il croit que le processus de substitution du passé simple par le passé composé dans le discours a commencé à partir de la première



personne. Le passé composé s'utilise pour mettre les événements passés en liaison avec le présent du locuteur. Le passé simple a disparu parce qu'il n'est pas en liaison avec le présent et il est conséquemment surtout un temps de la troisième personne.

#### 5.1.4 Changements extra-linguistiques

En outre des raisons internes, les changements extra-linguistiques, qui affectent la langue, ont pu mener à la disparition du passé simple dans la langue orale. Nous en avons déjà mentionné un, la crise du français (voir 3.4 *supra*), dont on parle dans le contexte du 20<sup>e</sup> siècle. Muller (1985 : 46-49) trouve plusieurs facteurs extra-linguistiques qui ont fait partie de cette période de crise, mais il commence par dire que la première guerre mondiale, quoiqu'elle marque superficiellement les débuts de la crise, n'en fournit pas de causes profondes, qui sont plus anciennes. Pour commencer, l'importance des classes supérieures a diminué au 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles avec la démocratisation, la répartition des responsabilités, la division du travail et le travail en équipe ainsi que la migration. Ces phénomènes ont conduit à l'effondrement de la dominance des classes supérieures sur les modèles de comportement et le langage. Il est né un temps du pluralisme dans lequel une classe sociale ne détermine plus la norme linguistique.

La révolution technique et scientifique a eu un effet sur la langue, mais surtout sur le vocabulaire. La langue française, plutôt cultivée dans la littérature, a eu des difficultés à s'adapter dans le monde moderne, étant donné que les langues techniques et les terminologies étaient longtemps négligées. Comme les progrès de sciences, à la période de l'industrialisation, se sont concentrés surtout dans le monde anglophone, l'anglais prévalait et prévaut toujours dans ce domaine et par conséquent, le français a dû emprunter du vocabulaire spécialisé à l'anglais.

À notre avis, l'un des facteurs les plus importants de la crise du français est la transformation du concept de littérature. Le français littéraire a servi de modèle pour toute la langue et il est toujours estimé et utilisé dans les recherches comme la nôtre. Avant, la langue littéraire se voulait éloignée de la réalité et la langue de tous les jours, mais avec les tendances artistiques du réalisme et du naturalisme venait un changement ; les réalistes et les naturalistes voulaient copier la réalité avec précision. Ainsi, la langue littéraire devait aussi s'ouvrir au français parlé, aux expressions familières, aux vulgarismes et aux régionalismes. En utilisant ces propriétés de la langue, les écrivains donnaient plus de couleur à leurs personnages. Non

seulement le concept de littérature a changé, mais celui de culture également. Si la tradition et l'histoire avaient été des piliers de la société avant la fin du 19<sup>e</sup> siècle, elles ne gardaient plus cette place. C'est-à-dire que la vision du passé a changé, ainsi que les valeurs. À cause de ce développement le bon usage n'est pas maîtrisé par autant d'utilisateurs de la langue qu'avant, et en même temps, il n'a plus tellement de l'importance.

Une évolution intéressante associée à la crise du français est la substitution de la communication écrite par la communication orale. Avant le 20<sup>e</sup> siècle, la forme écrite prédominait, mais l'invention des instruments techniques a inspiré un changement. Le téléphone, inventé en 1849 par Antonio Meucci, devient un fort rival de la lettre, un moyen de communication ancien. À l'échelle publique, la radio et la télévision prennent part à la distribution des informations, autrefois un domaine dominée par les journaux, les magazines et les livres.

Muller (1985 : 49) finit par dire qu'au fond, la crise existe depuis que le français existe. C'est l'attitude des gens qui détermine s'il est vraiment question d'une crise, ou si le changement fait partie de l'état naturel d'une langue.

## 5.2 Motifs de conservation

Après avoir considéré plusieurs facteurs qui ont pu contribuer à la disparition du passé simple, il est intéressant de voir quelques faits qui favorisent son existence. Van Vliet (1983 : 108) croit qu'en oral, le passé simple a la fonction sociale de séparer un intellectuel du peuple. Les formes difficiles et rares comme celles du passé simple donnent une allusion aristocratique et antique, et ajoutent à la mystique. À cause de cela, le passé simple sert également de barrière sociale dans certaines situations. Sans connaître la réalité chez les intellectuels et les aristocrates d'aujourd'hui, nous dirions que, même si le passé simple serait utilisé pour ces raisons sociales, leur importance n'est pas suffisante pour porter une conséquence sur la conservation d'un temps verbal.

Van Vliet (1983 : 92) propose que les raisons principales de la survie du passé composé en langue littérature soient graphiques, chronologiques et surtout sociolinguistiques. C'est aussi

l'effet stylistique qui inspire les écrivains et les journalistes à utiliser le passé simple. Philosophiquement, il est dit que les Français sont très conscients de leur passé et cela se reflète dans la langue. C'est une manière d'expliquer l'existence du passé simple à l'écrit.

### 5.3 Le passé simple dans le corpus

Avant de commencer l'analyse, il vaut mieux décrire le corpus en quelques mots. En 1.1 nous avons déjà expliqué la méthode avec laquelle le corpus a été constitué. Les textes qu'il contient viennent de quatre écrivains : Jean-Jacques Ampère, Maxime Du Camp, Gustave Flaubert et Félicité Robert de Lamennais. On doit à Du Camp et à Flaubert la majorité (environ 80 %) des exemples. Les sources du corpus varient dans la nature de l'un et de l'autre. Les lettres de Du Camp ressemblent aux récits de voyage ; bien que l'auteur s'adresse à son ami, les textes sont longs et contiennent principalement de la description de paysages et d'événements historiques. Cela n'est pas étonnant, considérant que Du Camp était voyageur et photographe, d'où doit provenir sa fascination pour le détail et le monde visuel. La correspondance de Flaubert comprend des lettres à des destinataires différents : à sa famille, à ses amis et collègues. Les lettres de Jean-Jacques Ampère, philologue, écrivain et spécialiste de la poésie scandinave, sont destinées à ses amis et sont assez personnelles dans le style et les thèmes. Finalement, les lettres de Lamennais à la baronne Cottu ont été écrites pendant presque 40 ans et sont timbrées par les intérêts de leur auteur : la politique et la religion. En fait, pratiquement toutes les lettres de Lamennais datent d'avant 1850 mais Frantext les catégorise de telle manière, qu'elles font partie de notre corpus. Nous avons cherché des textes écrits entre 1850 et 1950 mais, en raison des droits (nous avons seulement accepté les textes du domaine public) et éventuellement aussi de la faible quantité des verbes au passé simple, le corpus s'étend de 1850 à 1864.

En somme, nous avons trouvé dans le corpus 453 occurrences de passé simple et 1004 de passé composé, ce qui offre une base volumineuse pour le travail. En même temps, les chiffres attestent que le passé simple est déjà considérablement plus rare dans l'usage de l'époque, mais étant donné que les textes du corpus sont considérés comme représentant la langue orale dans ce travail, on peut constater que le passé simple est encore loin de disparaître dans le contexte de la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle. En raison de la nature du sujet, nous utiliserons des méthodes quantitatives ainsi que qualitatives dans l'analyse.

### 5.3.1 Conditions syntaxiques

Naturellement, la relation entre le passé simple et la syntaxe peut s'étudier de façons innombrables puisqu'on peut analyser chaque composant de la phrase et examiner s'il a une influence sur l'utilisation du passé simple. Dans ce sous-chapitre nous limitons pourtant l'étude aux facteurs qui nous ont paru importants à la lecture du corpus. Ces facteurs se sont faits remarquer par leur présence répétée dans les textes.

#### 5.3.1.1 Les expressions figées

Ce n'est probablement pas surprenant que le passé simple se trouve dans les expressions figées, vu qu'il est dans leur nature de rester intacte. L'expression impersonnelle *s'il en fut*, dont la signification est 'parfait', se trouve quatre fois dans le corpus :

- (21) ... c'est Jules De Lasteyrie et M Doudan, homme d'esprit et de goût *s'il en fut*. (Ampère 1864 : 315)
- (22) Delavigne était un médiocre monsieur, mais normand rusé qui épiait le goût du jour et s'y conformait, conciliant tous les partis et n'en satisfaisant aucun, un bourgeois *s'il en fut*, un Louis-Philippe en littérature. (Flaubert 1852a : 23)
- (23) ... c'est une tentative ambitieuse *s'il en fut*. (Flaubert 1860 : 306)
- (24) C'est là de l'histoire *s'il en fut*, et de la plus haute. (Flaubert 1861 : 429)

Il s'agit d'un usage littéraire qui a aussi une autre forme : *s'il en est*, mais notre corpus ne comprend pas cette version. Les exemples plus haut montrent que le verbe *être* ne s'accorde pas selon le temps du contexte dans cette expression. Il paraît qu'à l'époque *s'il en est* n'était pas aussi populaire, sinon elle aurait été utilisée dans les textes du corpus aux côtés de *s'il en fut*. Aujourd'hui, la langue parlée commune ne connaît pas cette expression et une recherche rapide en Frantext montre qu'elle est également très rare en écrit.

Il existe aussi une autre locution qui se répète dans les textes : *il fut un temps*.

- (25) ... *il fut un temps* où j' aimais à aller au grand galop... (Flaubert 1852a : 314)
- (26) *Il fut un temps* où tu me regardais comme un égoïste jaloux... (Flaubert 1852a : 407)
- (27) *Il fut un temps* où le patriotisme s'étendait à la cité. (Flaubert 1853 : 210)
- (28) *Il fut un temps* où je savais tout cela par coeur.(Flaubert 1853 : 297)
- (29) *Il fut un temps* où nous passions chaque semaine vingt-quatre heures ensemble. (Flaubert 1857 : 112)

Le fait que tous les exemples viennent du même écrivain empêche de faire de grandes généralisations, mais nous pouvons encore une fois constater que le passé simple survit dans les expressions figées qui se transforment difficilement. Cette expression a survécu jusqu'à nos jours, mais elle est si désuète que l'on ne l'utilise qu'à oral avec des intentions humoristiques.

Nous avons prêté attention à la tournure négative suivante :

(30) ...je *ne fus pas* médiocrement étonné, ... (Du Camp 1859 : 24)

(31) *Ce ne fut pas* pour moi, chère mère, une médiocre satisfaction... (Flaubert 1850 : 115)

Cette construction, dans laquelle le verbe *être* est le prédicat d'une proposition négative et précède l'adverbe *médiocrement* ou l'adjectif qualitatif *médiocre*, semble aussi abriter le passé simple, étant donné qu'il n'existe pas au passé composé dans le corpus. Par contre, le passé composé est utilisé une fois dans une même situation, mais avec le verbe *amuser*.

(32) ...ce que vous me dites de toutes vos connaissances ne m' *a pas* médiocrement *amusé*.  
(Flaubert 1850 : 242)

Nous ne pouvons nullement être sûre que ces expressions ont été utilisées dans la langue orale, mais déjà leur existence dans la correspondance montre que le passé simple a une certaine place dans la langue. Toutes les expressions illustrés plus haut sont formées avec le verbe *être* qui est un verbe si basique dans la langue qu'il est naturel que sa forme du passé simple reste le plus longtemps en usage.

### 5.3.1.2 *Le passif*

Le passif se classifie en général comme une catégorie du verbe (Riegel et al. 1994 : 433) et il a une morphologie spécifique, mais comme il a aussi une structure syntaxique unique et affecte ainsi toute la phrase, nous le traitons dans ce sous-chapitre.

En ce qui concerne le passif dans notre corpus, le passé simple est favorisé dans la formulation des tournures passives. Seules une dizaine de constructions passives ont été formées avec le passé composé, tandis qu'il existe environ 60 exemples du passif avec le

passé simple. D'abord, nous avons imaginé que les tournures passives au passé simple s'emploient pour des narrations historiques et pour décrire des événements lointains et coupés du présent de l'énonciateur, et celles au passé composé s'utilisent pour les événements qui ont une relation avec le présent, comme dans les cas suivants :

- (33) Lorsqu'après ses deux incendies de 1528 et de 1539, l'église *fut rebâtie* par souscription... (Du Camp 1859 : 31)
- (34) ... les terrains adjacents *furent engloutis* avec les villages qui les couvraient et la mer de Haarlem *fut formée*... (Du Camp 1859 : 105)
- (35) ... ton mariage avec lui *a été annoncé* mercredi dernier dans le nouvelliste... (Flaubert 1852a : 406)
- (36) Vos robes, m' a-t-elle dit, *ont été adressées* à l' hôtel-Dieu avant-hier matin. (Flaubert 1861 : 428)

Quelques exemples montrent cependant que les constructions au passé simple peuvent être utilisées même s'il s'agit d'événements proches et s'ils font partie des expériences de celui qui les rapporte. Les exemples suivants peuvent être considérés comme des situations récentes :

- (37) ... je ne *fus réveillé* qu'à Assen... (Du Camp 1859 : 178)
- (38) Je lisais les Souvenirs de Jeunesse quand on *m'a apporté* ta lettre. Elle me *fut remise* par les mains du pharmacien lui-même. (Flaubert 1853 : 301)

En même temps, bien que l'énonciateur parle de sa propre vie, on peut se demander si les exemples (37) et (38) sont vraiment des cas où l'événement raconté a un lien avec le présent du locuteur. En (37), le voyage est déjà fini au moment de la rédaction de la lettre et il ne porte pas de conséquences sur le présent. L'exemple (38) est plus compliqué ; la phrase qui précède, quoiqu'elle soit active, contient l'idée du passif avec son sujet indéterminé *on*, et se forme avec une phrase verbale au passé composé. Pourtant, la suite est au passé simple. La situation de recevoir la lettre est finie, ce qui justifierait l'emploi du passé simple. Mais d'autre part, cette situation a des conséquences sur le présent puisqu'elle a suscité une réponse. En fait, étant donné que les résultats de notre recherche démontrent la dominance du passé simple dans les constructions passives, il est possible que la raison d'utilisation du passé composé dans la première phrase et le passé simple dans la deuxième soit l'habitude plutôt que l'aspect. Il paraît que pendant qu'un changement linguistique est en train de s'établir et que le passé composé gagne du terrain, le passif sert de forteresse pour le passé simple. Par contre, la première phrase de l'exemple (38) est à la forme active et elle admet ainsi plus

facilement le passé composé. Notre corpus offre encore quelques exemples de cette situation avec la forme passive au passé simple et le cotexte où se trouve le passé composé :

- (39) Voilà certainement ce que l'on *a raconté* de plus sage et de plus probable sur l'archéologie celtique. D'après ce que je vous en *ai dit*, vous comprenez que la ville d'Assen *fut* bientôt *vue*... (Du Camp 1859 : 181)
- (40) ... Reyer (musicien) avait écrit à Bouilhet, pour lui demander la permission de mettre en musique sa pièce à Rachel : "Je ne suis pas le Christ", permission qui *fut accordée*. Samedi, Bouilhet *a reçu* cela, qui a pour titre Rédemption... (Flaubert 1853 : 196)
- (41) La première était de Mitylène en Lesbos, vivait dans le VIIe siècle avant Jésus-Christ, *a poussé* la tribadie à un grand degré de perfection, et *fut exilée* de Mitylène avec Alcée. (Flaubert 1853 : 341)

Mais la question se pose de savoir quel est le motif de conservation du passé simple dans les constructions passives et pourquoi le milieu du passif est plus favorable au passé simple. Une réponse possible est que le passif, qui de nature est impersonnel, est considéré comme lointain et vague. Ces qualités l'arrachent du présent immédiat de l'énonciateur, quoique le procès au passif soit en réalité très proche et actuel. Comme le disent Riegel et al. (1994 : 440), la passivation ne change pas l'état des choses mais « lui imprime un profil communicatif différent ». L'ordre linéaire de la distribution de l'information dans la phrase change, l'objet de la phrase active devient thématique et le procès est présenté de son point de vue. Autrement dit, l'objet de la phrase active a un rôle bien différent dans une phrase passive, même si le rôle sémantique reste le même. Le passif s'utilise pour thématiquer l'objet animé de la phrase active, surtout si le sujet est inanimé. Ainsi, on peut mettre en valeur la perspective de l'objet du procès :

- (42) ...Guillaume *put* se sauver, mais René fut saisi et condamné à mort. (Du Camp 1859 : 61)
- (43) ...saint Paul fut renversé de cheval par l' apparition de l' ange. (Flaubert 1850 : 242)

Pour la même raison, l'énonciateur peut choisir de ne pas mentionner le complément d'agent. Soit il veut le laisser indéterminé, soit il ne sait pas ou ne souhaite pas l'identifier. Si le référent est animé et devient complément d'agent, il a une valeur rhématique, c'est-à-dire qu'il se caractérise comme segment complémentaire portant une information nouvelle.

- (44) C'est un palais comme tous les palais ; il *fut bâti* par le banquier Hope... (Du Camp 1859 : 102)

Le passif s'utilise aussi lorsque l'on veut maintenir une progression à thème constant :

- (45) ... j'ai voulu voir leurs tombeaux, qui jadis existaient dans je ne sais plus quelle église d'où ils furent transportés au palais de justice. (Du Camp 1859 : 168-169)

Un des facteurs stylistiques qui influence l'usage du passif est la préférence d'avoir un sujet court et un complément long dans les phrases :

- (46) "Mais je *fus* bien empesché par la bêtise de mon interprète" (Flaubert 1853 : 409)  
(47) Les meilleures républiques ont été ébranlées par des ambitions qui, dans l'origine, paraissaient moins dangereuses... (Flaubert 1852a : 204)

En parcourant le corpus, nous avons remarqué que plusieurs propositions subordonnées passives sont inversées. Les subordonnées acceptent seulement l'inversion nominale à la condition qu'il n'y ait pas d'objet postposé. L'inversion semble se produire surtout avec les constructions passives au passé simple :

- (48) C'est là, au milieu, que se dressa la potence où */.../ furent pendus* les cadavres de Jean et de Cornélis De Witt. (Du Camp 1859 : 61)  
(49) L'ancien hôtel-de-ville, où *furent signés* les deux actes dont je viens de parler, sert aujourd'hui de caserne... (Du Camp 1859 : 227)  
(50) ... nous stoppons un moment à Ryswick, dont on voit la flèche à travers les arbres et où *fut signé* le fameux traité de paix que vous savez... (Du Camp 1859 : 26)

L'inversion est surtout un phénomène de la langue littéraire, se rapportant à des questions de rythme. Qu'elle existe dans notre corpus est encore un rappel du fait que la langue écrite ne peut jamais complètement imiter la langue parlée et que cette étude offre seulement des soupçons sur l'usage oral réel de l'époque.

Riegel et al. (1994 : 442) mentionnent aussi que les constructions se composant d'une forme pronominale (*se faire, se laisser, se voir, s'entendre*) et d'un verbe à l'infinitif peuvent se catégoriser comme formes du passif. Pour voir si c'est seulement la construction passive dans le sens strict qui se met plutôt au passé simple, nous avons cherché des formes pronominales dans le corpus, mais il existe seulement un exemple de ce type dans les textes :

- (51) ... comme c'était une fille vaillante, elle ne *se laissa* pas effrayer... (Du Camp 1859 : 220)



Malheureusement, cela ne suffit pas à constater si toutes les formes du passif préfèrent le passé simple.

Nous venons de découvrir que la construction passive favorise le passé simple et que l'usage du passé simple commence à se restreindre aux tournures spécifiques. Par exemple, le verbe *être* se met environ 120 fois au passé simple dans le corpus, dont la moitié fait partie des constructions passives. La proportion respective au passé composé est nettement moindre. Nous sommes tentée de dire que le passif est plus fréquent au passé simple à cause de sa nature. Comme nous l'avons vu, la tournure passive présente le procès d'une autre perspective qui met l'accent soit sur le sujet de la proposition passive, c'est-à-dire l'objet de la phrase active, soit sur le complément d'agent. Souvent l'emploi du passif signifie qu'on ne connaît pas le sujet de l'action ou qu'on veut le laisser indéterminé. Cela rend le passif plus impersonnel et distant du locuteur que la voix active. Le passé simple, aujourd'hui le temps du récit et de la troisième personne, convient conséquemment bien avec la tournure passive.

### 5.3.2.3 Constructions causatives

*Faire* et *laisser* peuvent introduire une proposition subordonnée infinitive. Il s'agit d'une construction factitive, c'est-à-dire, le sujet fait faire une action par quelqu'un autre (Riegel et al. 1994 : 254). *Faire* est utilisé avec un sujet actif, tandis que *laisser* s'utilise avec un sujet qui ne s'oppose pas à l'action. *Laisser* possède les mêmes qualités que *faire* sauf qu'il peut se séparer de l'infinitif, ce qui n'est pas possible avec *faire*. La construction *laisser*+infinitif ne se trouve pas dans le corpus, ni au passé simple, ni au passé composé. En revanche, *faire*+infinitif est assez fréquent aux deux temps : le passé simple se rencontre dans cette construction 11 fois et le passé composé 13 fois. Ces occurrences forment la moitié de toutes les occurrences de *faire* au passé simple, ce qui est une proportion considérable. Le nombre correspondant pour le passé composé est 21%. Encore une fois on peut constater que le passé simple est mieux conservé dans les constructions que indépendamment.

Le fait que l'usage du passé simple exige souvent un contexte coupé de l'énonciateur se manifeste assez clairement dans les sujets des constructions causatives. Pratiquement tous les exemples de la construction *faire*+infinitif au passé simple se forment avec les sujets référant à des troisièmes personnes. L'exemple suivant est le seul à avoir un sujet représentant un actant de la communication et ce sujet fonctionne en tant que sujet de l'infinitif :

(52) ... il me *fit parcourir* la bibliothèque... (Du Camp 1859 : 169)

La situation est différente en ce qui concerne le passé composé ; les premières et les deuxièmes personnes fonctionnent dans plusieurs exemples comme sujet de la phrase de départ ou de verbe *faire* :

(53) Les danses que nous *avons fait danser* devant nous ont un caractère trop hiératique pour ne pas venir des danses du vieil orient... (Flaubert 1850 : 149-150)

(54) Cela nous *a fait* bien *rire* et donné à songer. (Flaubert 1852a : 205)

(55) Vous *m'avez fait rêver* délicieusement avec l'égoïste et la Chine. (Flaubert 1861 : 397)

(56) L'idée que je *vous ai tant fait souffrir* m'est à charge... (Flaubert 1852a : 314)

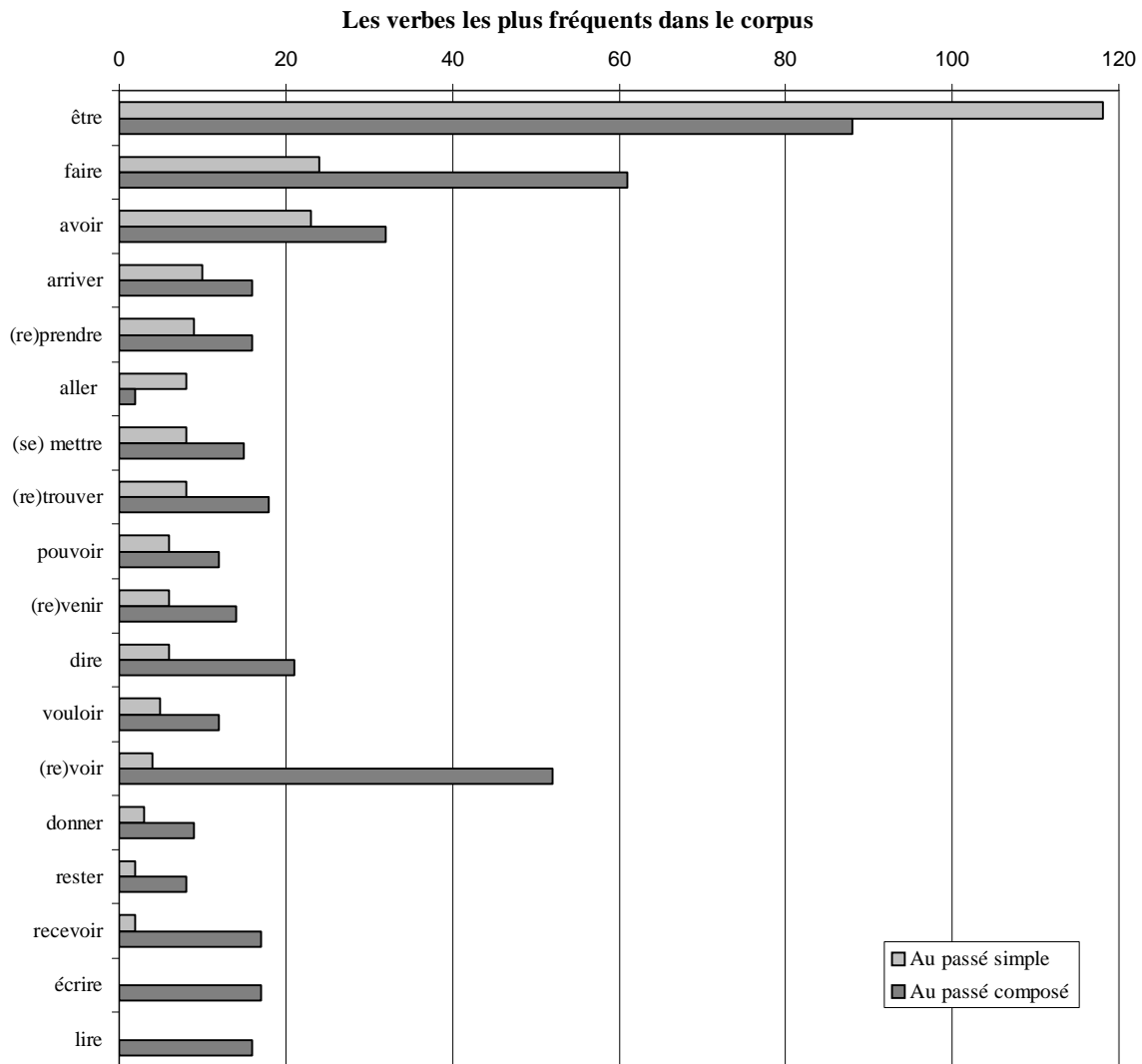
Même si la construction causative n'est pas l'exclusivité du passé simple, contrairement à ce que nous avons pensé à première vue, on distingue des différences dans l'usage selon le temps. L'emploi du verbe *faire* est différent entre le passé simple et le passé composé ; au passé simple on l'utilise surtout dans cette construction causative. Il paraît aussi que les phrases ayant les premières ou les deuxièmes personnes comme sujets se mettent plutôt au passé composé. Nous pouvons en conclure qu'il existe des conditions spécifiques à l'emploi du passé simple au niveau de la phrase.

Dans ce sous-chapitre il a été démontré que le choix du passé simple dans les propositions n'est pas complètement libre. C'est-à-dire qu'il paraît que s'il n'y a pas de restrictions, c'est assez souvent le passé composé qui est utilisé. Par contre, l'usage du passé simple dépend dans une certaine mesure de la syntaxe de la phrase. Nous l'avons remarqué chez les verbes *être* et *faire*. D'ailleurs, les études sur les articles de presse présentées en 2.3 *supra* ont produit des résultats similaires sur les conditions d'utilisation du passé simple. En conclusion, les conditions syntaxiques sont un facteur dans l'emploi du passé simple.

### 5.3.2 Conditions lexicales

Dans ce sous-chapitre nous examinerons si l'aspect lexical a affecté l'usage du passé simple à la période d'où vient notre corpus. L'intérêt est de savoir si le passé simple s'est restreint à des conditions lexicales spécifiques ou si l'usage est arbitraire en ce qui concerne les verbes.

Nous avons étudié les textes du corpus avec une méthode quantitative pour avoir une idée des situations dans lesquelles le passé simple et le passé composé s'emploient. Toutes les occurrences ont été comptées et classées. Le schéma suivant illustre l'occurrence des verbes les plus fréquents au passé simple et au passé composé (nous avons choisi de grouper les verbes *venir* et *revenir*, *voir* et *revoir*, *mettre* et *se mettre* ainsi que *prendre* et *reprendre* sur la base de leur formes) :



Ce schéma peut être traité de plusieurs manières. Tout d'abord, il faut constater qu'ici sont montrés seulement les verbes les plus fréquents, mais en somme, le corpus contient environ 200 verbes différents dont les plus rares, comme *léguer*, *s'ébranler* ou *débaptiser* n'apparaissent qu'une fois. La liste des verbes contient aussi ceux qui ont été choisis pour rassembler le corpus dans la base de données Frantext : *faire*, *avoir*, *aller* et *venir*. Le choix a été fait par hasard en imaginant que les verbes en question ont une fréquence élevée dans la

langue orale. Le schéma atteste que cela est vrai pour *faire* et *avoir*, mais *aller* et *venir* ne sont pas particulièrement courants, au moins au passé simple.

Un de nos préjugés avant de commencer l'étude du corpus était que, comme le passé simple a dû se soumettre à la dominance du passé composé, la disparition se manifeste dans le nombre des verbes différents au passé simple. C'est-à-dire que nous croyions que seuls certains verbes se mettent au passé simple en usage courant et que la plupart ne connaissent plus que la forme du passé composé. Cela a été prouvé faux par les résultats de l'analyse ; l'utilisation du passé simple ne semble pas être limitée par le verbe en soi, car on trouve autant de verbes différents au passé simple qu'au passé composé, ce qui est étonnant si l'on considère que le passé simple est nettement plus rare dans le corpus que le passé composé.

En même temps, bien que presque n'importe quel verbe puisse être utilisé au passé simple, le schéma montre que certains verbes ont tendance à favoriser l'un ou l'autre temps. Le verbe *être* se rencontre clairement plus souvent au passé simple, mais selon nous cela n'est pas à cause du verbe en soi mais est dû au grand nombre de constructions passives qui semblent préférer le passé simple. Le passé simple est aussi plus commun avec le verbe *aller*, mais les autres verbes du schéma sont plus souvent mis au passé composé. L'existence des verbes *recevoir*, *écrire* et *lire* parmi les verbes les plus fréquents s'explique en partie par la source des exemples, c'est-à-dire la correspondance, ainsi que par l'intérêt littéraire de ceux qui ont écrit les textes.

Quelques mots sur la question du verbe *aller* ; parmi les verbes les plus fréquents il est le seul avec *être* à favoriser le passé simple. Si la quantité du verbe *être* était expliquée par le passif, le cas du verbe *aller* n'est pas si simple. Les phrases suivantes avec le verbe *aller* au passé composé pourraient être prononcées même de nos jours :

(57) Il y a deux ou trois jours nous *sommes allés* voir la léproserie. (Flaubert 1852a : 241)

(58) Pourquoi *êtes-vous allée* vous établir si loin ? (Lamennais 1854 : 308)

La règle traditionnelle de la période actuelle (cf. 3.3 *supra*) n'est plus valable si on regarde l'exemple (57). Il s'agit d'un procès qui appartient à une période achevée, ce qui pour Maupas, par exemple, marque le territoire du passé simple. Un trait commun de ces exemples est le fait qu'ils parlent d'événements touchant la vie de l'énonciateur ; déjà, ils ont les deux premières

personnes comme sujets. Cela ne suffit pourtant pas à expliquer pourquoi le verbe *aller* se trouve plus souvent au passé simple. Même les phrases où le sujet est la première personne du singulier sont au passé simple :

(59) Demain ! Lui répondis-je, et je m'en *allai*... (Du Camp 1859 : 48)

(60) ... j'*allai* donc visiter cette collection japonaise que j'avais refusé de voir hier. (Du Camp 1859 : 63)

Nous croyons que la raison de la dominance des exemples au passé simple est simplement le choix de l'auteur, puisque Du Camp est responsable de tous excepté un.

Pour savoir si la conjugaison détermine l'emploi du passé simple, nous avons classé les verbes du corpus selon leur conjugaison et le temps utilisé. La conjugaison ne paraît pourtant pas être un facteur dans le choix du temps ; la proportion des verbes de chaque conjugaison est pratiquement identique entre le passé simple et le passé composé. Les verbes du 1<sup>er</sup> groupe présentent 61% des verbes différents, la proportion des verbes du 2<sup>e</sup> groupe est de 3% et dans le 3<sup>e</sup> groupe égale à 36% des verbes. Les chiffres sont les mêmes pour les deux temps.

### 5.3.3 Conditions morphologiques

Selon Benveniste (5.1.3 *supra*), la disparition du passé simple a probablement commencé par la première personne, et avec l'évolution naturelle, il s'est restreint surtout à la troisième personne puisqu'elle est la plus lointaine de l'énonciateur. Tous les verbes de la liste des verbes les plus fréquents (voir 5.3.2 *supra*) ont été choisis pour examiner leur usage au passé simple et au passé composé. La recherche montre que le passé simple est le plus utilisé à la troisième personne du singulier (67% des occurrences au passé simple). La première personne du singulier occupe la deuxième place. Ce sont sans doute les personnes les plus utilisées à n'importe quel temps verbal, au moins dans ce contexte de la correspondance. Il paraît effectivement que le passé simple est plus employé à la troisième personne qu'à la première personne, et que cette distinction n'est pas si claire au passé composé ; en fait c'est le contraire : 45% des occurrences au passé composé sont à la première personne et 36% à la troisième personne du singulier. En ce qui concerne les autres personnes, le passé simple et le passé composé sont utilisés de manières différentes, ce que clarifie le tableau suivant où sont présentées les occurrences de chaque personne au passé simple et au passé composé :

<b>Conjugaison</b>	1 <sup>ère</sup> p.s.	2 <sup>e</sup> p.s.	3 <sup>e</sup> p.s.	1 <sup>ère</sup> p.pl.	2 <sup>e</sup> p.pl.	3 <sup>e</sup> p.pl.
<b>Passé simple</b>	39	1	162	8	1	31
<b>Passé composé</b>	190	8	152	29	20	27

La proportion des deuxièmes personnes est la plus basse à tous les deux temps, mais dans la langue parlée, elle doit être considérablement plus élevée. Le défaut de notre corpus est qu'il ne représente pas de discours oral authentique. En général, le passé simple s'utilise surtout aux troisièmes personnes et à la première personne du singulier dans le corpus, tandis que l'emploi du passé composé s'est dispersé de façon un peu plus équilibrée entre les différentes personnes. Selon le tableau, il n'existe pas de grande différence entre l'emploi des troisièmes personnes au passé simple et au passé composé : les deux sont plus ou moins aussi fréquentes. Il est vrai que les premières personnes se rencontrent plus rarement au passé simple, mais le tableau montre que ces formes sont cependant loin d'être disparues.

Les résultats mènent à la conclusion que la première personne du singulier du passé simple n'est pas la première à disparaître de l'oral, contrairement à ce qu'a dit Benveniste. Or, il est possible que le changement ait commencé par la première personne qui aurait été la première à connaître le passé composé aoristique, mais ce sont plutôt les deuxièmes personnes du passé simple qui ont d'abord disparues de la langue parlée.

La complexité de la conjugaison du passé simple a été considérée comme un de facteurs de sa disparition (cf. 5.1.1). Surtout les formes du pluriel semblent inattendues à cause de leurs terminaisons. L'étude du corpus démontre pourtant qu'au moins la première et la troisième personne du pluriel sont en usage à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Nous avons déjà vu la répartition des occurrences du chaque groupe verbal au passé simple et au passé composé et constaté qu'elle est la même pour tous les deux temps. Comme la majorité des verbes appartiennent au 3<sup>e</sup> groupe, il n'est pas surprenant que la plupart des verbes les plus fréquents dans le corpus y appartiennent aussi. Il semblerait que les formes du passé simple des verbes réguliers étaient les plus faciles à retenir et par conséquent les plus utilisées, mais naturellement les locuteurs connaissent par coeur les formes du passé simple des verbes qu'ils utilisent le plus, comme *être*, *avoir*, *faire* ou *prendre*, quoiqu'ils soient irréguliers.

### 5.3.4 Conditions sémantiques

L'étude quantitative et structurale ne suffit pas à couvrir l'emploi du passé simple, et pour cela, nous nous concentrons dans ce sous-chapitre sur le traitement des occurrences du passé simple du point de vue sémantique.

Après avoir examiné l'utilisation des verbes, nous avons eu l'impression que le passé simple est moins utilisé dans le sens figuratif que le passé composé. Cela nous a semblé logique, puisque l'on décrit le passé simple comme le temps qui présente les événements tels quels et d'une façon compacte, tandis que le passé composé a toujours un lien avec le locuteur, ce qui expliquerait les usages figuratifs et colorés. Pour tester cela, nous avons choisi certains verbes qui ont un sens concret et un sens figuratif. Effectivement, le passé simple accompagne le sens figuratif du verbe un peu plus rarement que le passé composé. Par exemple, le verbe *trouver* signifie 'découvrir, rencontrer' et 'estimer, juger que...'. La deuxième signification se trouve quatre fois au passé composé et deux fois au passé simple dans le corpus :

- (61) *J' ai trouvé* des hommes humbles, recueillis et silencieux. (Du Camp 1859 : 232)
- (62) ... et, ce que nous *avons trouvé* assez gaillard, un gros toutou blanc... (Flaubert 1850 : 242)
- (63) Avouez que vous *m'avez trouvé* et que vous me trouvez encore (plus que jamais peut-être) d'un ridicule véhément ? (Flaubert 1857 : 125)
- (64) Or, on *a trouvé* qu'il serait fort habile de la supprimer d'un seul coup... (Flaubert 1857 : 146)
- (65) Panurge, dans je ne sais quelle île, en *trouva* tous les habitants occupés, qui à ceci, qui à cela... (Lamennais 1854 : 331)
- (66) ... il /.../ prit un oignon, mordit dedans, le *trouva* amer... (Du Camp 1859 : 102)

La même observation s'est faite avec les verbes *prendre*, *mettre* et *arriver*. *Prendre* a un sens figuratif quatre fois au passé composé ('dîner', 'captiver' et 'avoir une attitude') et une fois au passé simple ('se mettre à courir'). *Mettre* à sens figuratif se trouve six fois au passé composé et trois fois au passé simple. *Arriver* à sens figuratif n'existe qu'au passé composé avec les significations 'se passer' et 'réussir'. Il serait intéressant si l'emploi était déterminé par les raisons sémantiques, mais la faible quantité des exemples de l'emploi figuratif au passé simple s'explique vraisemblablement par d'autres facteurs, comme le fait que l'occurrence du passé simple en général dans le corpus est moindre que celle du passé composé.

### 5.3.5 L'histoire et le discours

La correspondance produit des lettres qui ont été écrites par une seule personne, qui fait des choix personnels tout le long de la rédaction. Les lettres sont adressées à quelqu'un, mais elles ne contiennent pas de la communication à vrai dire. Certes la présence de destinataire est forte mais il n'a pas de voix et c'est l'énonciateur qui entretient le monologue. Le plan d'énonciation de discours suppose la présence d'un locuteur et d'un co-énonciateur. Dans la correspondance l'auteur des lettres est conscient de la présence de l'autre, donc on considère que les lettres représentent du discours. En 2.2 *supra* les différences entre l'histoire et le discours ont été présentées et dans ce sous-chapitre nous réaborderons ce sujet en raison des exemples trouvés dans le corpus. Ces passages illustrent bien les deux plans énonciatifs et sont surtout de bons exemples de l'usage du passé simple.

Le passé simple est le temps de l'histoire, car il n'a aucun lien avec le présent, ce que demande le discours. L'existence du narrateur est minimale sinon effacée, et les faits se racontent eux-mêmes. C'est le cas dans les exemples suivants :

- (67) Le plus jeune, Jean, *fut* élu grand pensionnaire de Dordrecht l'année même, 1650, où Guillaume II *mourut*, laissant une veuve acariâtre et un fils posthume, qui *fut* ce Guillaume III devenu roi d'Angleterre en 1689. (Du Camp 1859 : 53-54)
- (68) Les années 1816 et 1817 *furent* calamiteuses ; les récoltes de céréales *manquèrent* ; ce *fut* plus que de la disette, ce *fut* presque de la famine. (Du Camp 1859 : 193)

Du Camp utilise le passé simple même si nous venons de constater que la correspondance est très proche de la langue parlée et qu'elle est catégorisée comme une forme de discours. Mais comme a dit Benveniste (1966 : 242), la distinction entre le récit historique et le discours ne coïncide pas avec celle entre la langue écrite et la langue parlée. Certes, l'énonciation historique est plutôt réservée à la langue écrite et les lettres sont écrites et non pas livrées oralement. Alors, on en conclut que la correspondance représente le discours, mais qu'il peut y avoir aussi des parties de l'énonciation historique, où le rôle de narrateur est moindre. En outre, comme il s'agit de la langue écrite, les lettres sont plus susceptibles de contenir du récit historique. Par conséquent, il faut toujours se rappeler que notre corpus seul ne suffit pas à tirer des conclusions définitives sur la disparition du passé simple en oral. De toute façon, le passé composé apparaît également sur le plan énonciatif d'histoire ce qui prouve que son usage est répandu :



- (69) En effet, la petite rivière de Zaan, qui traverse la ville, lui *a donné* son nom ; la géographie *a été* trop bonne courtisane, car, en commémoration du séjour du czar Pierre, elle *a débaptisé* la ville et l' *a appelée* Saardam (czardam). (Du Camp 1859 : 147)

Riegel et al. (1994 : 594) soulèvent aussi des cas où le récit historique contient le sujet *je*. Nous avons dit que les mots *je, ici, maintenant* ne font pas partie de l'histoire parce qu'ils ont la valeur déictique mais en fait, le *je* ici, bien qu'il renvoie au narrateur, est pourtant coupé de la situation d'énonciation. Ce phénomène a déjà été introduit en 2.1.1 *supra*, où nous avons parlé du *je*-objet et du *je*-racontant. Le *je*-objet, ou le sujet *je* chez Riegel et al., ne se confond pas avec le narrateur en train d'écrire mais avec l'acteur qui a vécu les faits passés. On appelle ce *je* objectivé, puisqu'il est détaché du moment de l'énonciation. Ce concept explique plusieurs exemples dans notre corpus, qui au départ nous paraissaient étranges car ils combinent la première personne du singulier avec l'usage du passé simple, qui ne devait s'employer qu'en parlant de faits qui n'ont rien à voir avec le présent :

- (70) Comme je descendais l'escalier, le gardien *s'approcha* de moi et me *parla* du musée japonais : demain ! Demain ! Lui *répondis-je*, et je m'en *allai*... (Du Camp 1859 : 48)
- (71) Je *sonnai*, on *ouvrit*, et je *me trouvai* dans l' ancienne léproserie fondée en 1402, et qui maintenant sert d' asile à des indigents et à quelques fous tranquilles. (Du Camp 1859 : 126)

En ce qui concerne le discours, le corpus offre naturellement maints exemples :

- (72) M David me pardonnera, madame, de vous adresser ces dernières lignes, au lieu de répondre au bulletin extrêmement intéressant que j'*ai reçu* de lui ici. (Ampère 1864 : 159)
- (73) *Avez-vous réfléchi* quelquefois, cher vieux compagnon, à toute la sérénité des imbéciles ? (Flaubert 1850 : 243)
- (74) Sois sûre que toutes nos corrections *ont été* mûrement délibérées. (Flaubert 1853 : 116)
- (75) Excusez mon étourderie, madame, de ne pas vous avoir remerciée de la lettre que vous avez bien voulu me renvoyer... (Lamennais 1854 : 24)

Les caractéristiques du discours sont bien présents. Le discours est timbré par la supposition du couple *énonciateur/co-énonciateur* et cela se manifeste aussi dans ces exemples ; l'énonciateur s'adresse à quelqu'un, utilisant le vouvoiement ou le tutoiement. Aussi, les pronoms personnels et le circonstanciel de lieu ont une valeur déictique parce que l'énoncé est mis en relation avec la situation de l'énonciation. Typique au discours, on trouve des actes d'énonciation dans les exemples ; le locuteur interroge, ordonne, remercie et s'excuse.

Comme prévu, le passé composé règne sur ce plan d'énonciatif où le présent de locuteur a une forte présence. Le passé simple n'est pourtant pas complètement exclu du discours, comme le montrent les exemples suivants :

- (76) La dernière fois que j'*eus* l'honneur de vous voir, madame, vous aviez un sujet d'inquiétude bien naturel. (Lamennais 1854 : 10-11)
- (77) Hier au soir je me remis en route, et je ne *trouvai* au lieu de vous, que l'annonce, je ne puis hélas ! (Lamennais 1854 : 306)

La correspondance inclut aussi des passages du discours rapporté. Nous commençons par présenter quelques exemples du discours direct :

- (78) La veuve de Barneveldt *alla* demander sa grâce à Maurice De Nassau : " il me paraît singulier, lui *dit-il*, que vous fassiez pour votre fils ce que vous n'*avez* point *fait* pour votre mari. " elle lui *répondit* : " je n'*ai* point *demandé* grâce pour mon mari, parce qu'il était innocent ; je la demande pour mon fils, parce qu'il est coupable ! " René *fut exécuté*. (Du Camp 1859 : 61)

L'exemple (78) ci-dessus est idéal pour illustrer le discours direct : les phrases introductives sont au passé simple et la citation utilise le passé composé, qui est plus commun dans la langue parlée. Le texte de base (celui dont l'énonciateur est Maxime Du Camp) comprend un discours tenu par d'autres personnes. Ce texte de base se qualifie comme récit, étant donné que les personnes et les actions appartiennent totalement au passé, et le temps utilisé est ainsi le passé simple. Même si le discours rapporté ne peut jamais être une copie identique de l'original, ici, on a au moins gardé le temps employé à l'oral, le passé composé, ce qui crée dans le passage un contraste fort entre le texte de base et la citation.

La ponctuation dans l'exemple précédent aussi bien que dans le suivant correspond à ce que nous avons dit dans le sous-chapitre 2.2. Les guillemets s'utilisent autour du discours direct et ils encadrent aussi la phrase introductive, si elle est placée au milieu ou après la citation. Ce qu'il faut ajouter, est que les tirets sont utilisés devant chaque réplique, s'il s'agit d'un dialogue :

- (79) "Allons donc ! *fit* le pharmacien en levant les épaules, les parties fines chez le traiteur ! les bals masqués ! le champagne ! tout cela va rouler, je vous assure.  
- Moi, je ne crois pas qu'il se dérange, *objecta* Bovary. /.../" (Flaubert 1853 : 238)

Jusqu'ici nous avons vu des exemples où les phrases introductives sont au passé simple, comme il est le premier choix pour le récit où sont souvent enchâssés les morceaux de

discours direct, mais bien sûr le passé composé se trouve aussi dans cet usage, sûrement grâce à son utilisation répandue. C'est le cas dans l'exemple suivant, mais curieusement, le cotexte emploie le passé simple :

- (80) Luther *commença* à prêcher contre les débordements et la simonie de la papauté. " Jean Huss, *a-t-il dit*, était la semence qui doit mourir et être enfoncée dans la terre pour sortir ensuite et croître avec force. " (Du Camp 1859 : 239)

Il n'existe pas de raison explicite qui expliquerait ce passage. Nous croyons qu'un des facteurs qui ont mené à choisir le passé composé est la présence du discours direct.

Il est rare de voir le passé simple dans le discours direct, mais cela se passe des fois, bien que nous venions de nier cette possibilité. Seulement, l'existence du passé simple s'explique assez facilement au moins dans le passage suivant (qui a déjà paru en partie dans ce travail), car nous avons découvert en 5.3.1.2 *supra* que le passé simple est souvent utilisé dans les constructions passives :

- (81) *J'ai pu* dire comme Montaigne : "Mais je *fus* bien empêché par la bêtise de mon interprète" (Flaubert 1853 : 409)

L'étude de l'usage du passé simple et du passé composé est plus compliquée quant au discours indirect. Quand le verbe introducteur est à un temps du passé, le discours rapporté se transforme et les verbes qu'il contient également, selon les règles de concordance des temps. Malheureusement pour nous, si l'énonciation rapportée comprend des verbes au passé simple ou au passé composé, ils se mettent au plus-que-parfait dans le discours indirect. Alors, il n'est pas possible de savoir lequel était utilisé dans la phrase d'origine. Cependant, nous pouvons déduire la forme originale au moyen du contexte et nos connaissances. Par exemple, les verbes au plus-que-parfait dans :

- (82) Quand il *sut* mon nom et que j'étais fils de médecin, il me *dit* qu'il avait entendu parler de mon père et qu'il avait lu son nom cité plusieurs fois. (Flaubert 1850 : 115)

ont probablement eu dans l'énonciation immédiate les formes *ai entendu* et *ai lu*, car il s'agit clairement des procès qui ont un lien avec le moment d'énonciation. Par contre, il n'est pas impossible que les passages du discours indirect suivants aient contenu les verbes au passé simple au discours direct :

- (83) Il m'*expliqua* que les tombes que je cherchais avaient été brisées et qu'on avait enterré leurs fragments... (Du Camp 1859 : 169)

- (84) *J'ai vu ce matin le jeune Baudry qui m'a affirmé que tu n'étais pas venu chez lui et que Bouilhet était un blagueur ! (Flaubert 1857 : 71)*

### 5.3.6 Aspect

Nous sommes d'avis que le choix aspectuel n'est pas objectif mais dépend de l'énonciateur et la situation. Il sera compliqué d'étudier l'aspectualité dans l'ensemble du corpus car chaque auteur utilise le passé simple de sa propre manière. Cela est dû aux questions stylistiques, préférences personnelles et au fait que le passé simple reste encore en utilisation dans la période d'où remonte notre corpus. Aussi, chaque procès peut être vu de manières différentes : pour l'un il appartient complètement au passé et pour l'autre il porte des conséquences importantes au présent. Conséquemment, le corpus est le siège d'une variété d'usages, et nous ne pouvons pas non plus nier le rôle du hasard dans l'emploi des temps verbaux. En même temps, comme l'aspectualité a eu un rôle assez important dans la partie théorique de ce travail, nous voulons pourtant examiner le corpus également du point de vue de l'aspect.

La meilleure façon d'étudier les différences aspectuelles dans l'emploi du passé simple et du passé composé est d'extraire du corpus des passages où les deux sont utilisés côte à côte. Dans cette situation, le contraste saute aux yeux. En même temps, nous avons la possibilité d'examiner l'usage et les différences plus en détail et sans plusieurs variables, puisque le contexte est le même. Les exemples les plus intéressants ont été choisis et seront présentés à ce propos.

#### 5.3.6.1 *Les sources du corpus*

Comme nous l'avons déjà dit au début du sous-chapitre 5.3, les lettres des quatre énonciateurs sont toutes un peu différentes les unes des autres. Pour commencer, la contribution d'Ampère dans le corpus est plutôt faible. Les lettres sont adressées aux personnes qu'il vouvoie et il leur raconte des faits très récents qui l'ont touché personnellement. Le passé composé se trouve nettement plus souvent que le passé simple dans ses lettres, ce qui va bien avec la nature du contenu du point de vue aspectuel.

La correspondance de Du Camp paraît pratiquement le contraire ; il utilise le passé simple plus que le passé composé, quoique celui-ci n'apparaisse pas considérablement moins souvent,

et les lettres comprennent bien des descriptions des événements de l'histoire. Or, le passé simple est utilisé même pour raconter les choses qui se sont passées à l'auteur lui-même. Du Camp ne s'adresse guère au destinataire, l'accent est mis sur les événements et la description des paysages. Du Camp utilise le passé simple et le passé composé de telle manière que nous avons trouvé plusieurs exemples troublants à analyser prochainement.

Flaubert est le seul à tutoyer quelques-uns de ses correspondants. Il emploie le passé simple à une certaine mesure quand il parle de son voyage en Égypte, mais sinon, le passé composé domine le texte. Il décrit ses voyages, son travail, ses réflexions et les expériences qu'il a vécues. Son style nous paraît plus spontané et direct que celui des autres auteurs du corpus.

La langue de Lamennais est un peu plus soutenue et peut-être à cause de cela, le passé simple s'y trouve plusieurs fois. Lamennais, qui écrit à la baronne Cottu, parle pourtant des sujets assez quotidiens, comme des questions de santé. En outre des thèmes banals, il fait aussi allusion à Dieu et aux croyances religieuses à maintes reprises.

#### 5.3.6.2 *Distance et période actuelle*

La caractéristique aspectuelle qui est le plus souvent utilisée pour décrire l'emploi du passé simple et le passé composé est la distance mentale de la situation d'énonciation. L'une des premières choses que nous avons dites sur le passé simple, est qu'il présente les faits comme coupés du locuteur. Ainsi, on manifeste un certain rejet contre les procès racontés ou de l'autre côté on veut garder une relation neutre vis-à-vis les faits du passé. Dans l'exemple suivant, les deux temps verbaux se trouvent dans les contextes qui leur sont typiques en ce qui concerne l'aspectualité. L'événement au passé simple appartient au passé et il est perçu globalement par le locuteur, tandis que l'événement au passé composé, en plus d'être très récent chronologiquement, est très proche mentalement au locuteur et il vit encore les conséquences de cette expérience. Ainsi, l'exemple (85) décrit bien la différence entre le passé simple et le passé composé, même du point de vue grammatical de nos jours :

- (85) Les décors de la scène où *se joua* cet effroyable drame existent encore et je les *ai visités* aujourd'hui. (Du Camp 1859 : 59)

Qui plus est, l'exemple (85) manifeste l'usage de la règle de la période actuelle. Cette règle, présentée en 3.3 *supra*, consiste à expliquer l'emploi du passé simple et du passé composé par la période temporelle où se situe le procès raconté. Si le procès s'inscrit dans une période qui s'est déjà achevée au moment de l'énonciation, il est raconté au passé simple, mais si la période continue toujours, l'énonciateur utilise le passé composé. Dans l'exemple (86), Du Camp parle d'un drame qui s'est produit il y a presque 200 ans, et par conséquent il ne considère pas que cette période reste toujours inachevée, alors il utilise le passé simple. Par contre, quand il parle de sa visite de la scène, il utilise le passé composé puisqu'il l'a effectuée le jour même où il produit le texte. La règle de la période actuelle peut expliquer l'emploi du passé simple ainsi que du passé composé dans l'exemple suivant :

(86) ... *j'eus* toute la nuit une fièvre très forte accompagnée de maux de tête violents. *J'ai fait* diète, et la dernière nuit *a été* beaucoup meilleure. (Lamennais 1854 : 316)

La première phrase décrit la situation de deux nuits plus tôt, que l'énonciateur situe dans une période achevée. Aussi, le procès dont il parle ne continue plus dans le présent du locuteur. Ensuite, il utilise le passé composé en parlant des actions consécutives, qui, selon lui, font partie de la période actuelle. Évidemment, cette période lui est toujours actuelle parce qu'il est en train de reprendre ses forces, et ce procès continue encore.

Il est possible que l'on puisse appliquer la règle de la période actuelle toujours dans le passage suivant :

(87) Il est vrai que, dans l' intervalle dont vous me parlez, *j'ai éprouvé* une rechute causée par la mort presque soudaine d'un homme de confiance, à qui nous étions très attachés. Réveillé au milieu de la nuit, *j'allai* le confesser en toute hâte. (Lamennais 1854 : 188)

Nous ne savons pas exactement à quel intervalle Lamennais fait référence, mais l'utilisation du passé composé peut indiquer qu'il le sent toujours proche. Pourtant, quelques lignes plus loin il dit qu'il va bien à ce moment-là. Peut-être qu'en utilisant le passé composé il retourne pour un moment à la période où il avait plus de problèmes de santé. Par contre, le passé simple employé dans la phrase suivante signale que l'action décrite appartient définitivement au passé et qu'elle est un événement isolé. Il serait intéressant de savoir si le fait que la lettre dans laquelle se trouve ce passage à été écrite par une autre personne (l'abbé Gerbet) a une influence sur l'emploi du passé simple et du passé composé. Lamennais, trop faible pour écrire lui-même, a dicté cette lettre, ce qui renforce l'idée que la rechute, mentionnée dans le

passage, porte toujours des conséquences sur le présent. Bien que pour un francophone natif les questions phonétiques ne causent pas de difficultés, nous sommes tentée de constater que le verbe *éprouver* offre une possibilité de confusion avec ces formes du passé simple et du passé composé : *j'éprouvai* et *j'ai éprouvé* qui ne sont pas si distincts phonétiquement.

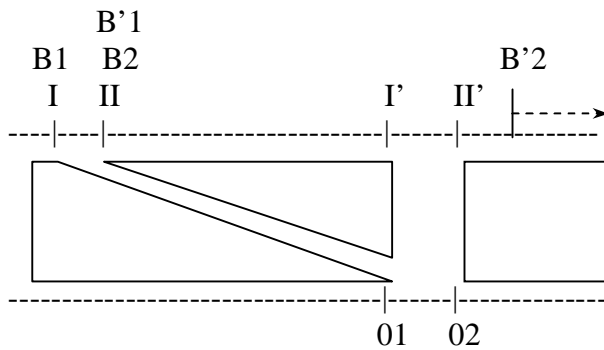
### 5.3.6.3 Les bornes

La période actuelle peut aussi être identifiée à l'aide des bornes, dont nous avons parlées en 2.1. Si le locuteur considère que l'action appartient complètement au passé, il situe les deux bornes du procès avant le moment de l'énonciation. Par contre, s'il trouve que le procès n'est pas encore achevé ou qu'il voit des conséquences dans le présent, il se situe (et il situe le point de l'énonciation) entre les bornes. Naturellement, dans le premier cas, on utilise le passé simple et dans le deuxième le passé composé. Bien qu'il faut prendre en considération la possibilité que le choix du temps verbal ne soit pas conscient, et qu'il puisse même être fait par hasard, nous tenterons d'analyser l'exemple ci-dessous par le concept des bornes :

- (88) Les promenades qui entourent la ville sont, dit-on, fort belles ; mais je n'*eus* pas le temps d'aller les visiter ; la nuit était arrivée pendant que je *bayais* aux maisons à travers les rues, et je *suis* vite *rentré* à l'auberge pour dîner, vous écrire et me coucher. (Du Camp 1859 : 213)

Les verbes au passé simple et au passé composé s'accordent tous les deux avec la première personne du singulier. Aussi, ils ne font pas partie de formulations très figées. Il paraît que la seule explication de la différence du temps est aspectuelle, mais elle n'est pas tout à fait évidente. À notre avis, les deux verbes pourraient être au passé simple ou au passé composé. Comme le premier est au passé simple, on en conclut que l'écrivain situe les bornes du procès au passé. Mais il utilise le passé composé pour raconter son retour à l'auberge qui aussi est un événement achevé. Évidemment, le passé composé s'explique par le fait qu'il est en train d'écrire la lettre au même moment qu'il se voit dans l'état résultant. Cela se concrétise à l'aide du schéma de Gosselin (voir aussi 2.1.2.2 *supra*) :

*Je suis vite rentré à l'auberge*



Les marqueurs [B1,B2] indiquent les bornes de l'intervalle du procès, ici, le retour à l'auberge, qui correspondent à [I,II], qui est l'intervalle de référence. En d'autres termes, les deux bornes de l'action sont perçues sur l'axe temporel et l'action est vue d'une manière globale, comme en utilisant le passé composé. Par contre, l'intervalle [B'1,B'2] représente l'état résultant du procès, qui ne fait pas partie des propriétés aspectuelles du passé simple. Dans l'exemple, le locuteur se voit dans cet état, et l'intervalle [I',II'], qui est situé à la même position que [01,02] sur l'axe temporel, le déclare.

#### 5.3.6.4 Effet stylistique

Quant à l'emploi du passé simple et du passé composé dans le même texte, Riegel et al. (1994 : 594) disent qu'il n'est pas du tout rare que les temps se trouvent mêlés, ce que prouvent déjà les exemples de ce sous-chapitre. Le choix du temps n'est pourtant pas arbitraire mais dépend des effets stylistiques que l'on veut produire. Ces effets ont déjà été présentés plusieurs fois dans ce travail. Jusqu'ici nous avons traité l'usage des temps simplement de point de vue des procès et des périodes, mais comme nous venons de voir, c'est aussi l'intention de l'énonciateur qui peut expliquer le choix. Il peut choisir comment il veut que le destinataire reçoive le message ; soit il le regarde tel quel, soit il perçoit et sent un lien avec les événements racontés et son présent. Le jeu des deux temps verbaux dans le même texte s'utilise par exemple dans le journalisme, mais notre corpus comprend aussi des passages qui représentent ce jeu :

- (89) La journée devait être fort occupée ; aussi, presque au lever du jour, nous *partîmes* par un petit froid sec et une atmosphère limpide comme du cristal de roche. Partout j'*ai lu*, et vous aussi, sans doute : " la brumeuse Hollande ; " jusqu'à présent je n'y *ai vu* que du soleil et fort peu de nuages ; le dieu des voyages *a reconnu* en moi son plus fervent adorateur, et, en signe de protection, il m'*envoie* un de ces temps inespérés et joyeux /.../ La route *est* sablonneuse... (Du Camp 1859 : 191-192)



Ce passage commence avec le passé simple mais continue avec le passé composé, et en fait, Du Camp utilise même le présent dans la suite. Le départ est décrit d'une manière neutre et l'énonciateur y a pris du recul, ce qui est manifesté par l'emploi du passé simple. Ensuite il utilise le passé composé (*j'ai lu*) afin de se référer à ses expériences, qui appartiennent à l'ensemble des expériences qu'il possède. Alors, cette action a un lien incontestable avec le présent du locuteur, et par le pronom déictique *vous*, aussi avec celui du destinataire, ce qui veut dire que Du Camp est obligé d'utiliser le passé composé. La perspective de la situation dont il parle devient de plus en plus intime avec l'emploi du passé composé dans la suite, ce qui rend aussi le destinataire plus proche des événements et la transition au présent l'amène finalement au centre des événements. Le mélange des temps verbaux porte de la couleur et de la vivacité sur l'histoire racontée et permet également au destinataire d'y participer.

Le passé simple n'est pas seulement un temps sec et plat à côté du passé composé, il est le temps des actions ponctuelles et successives du premier plan. Dans les passages qui mêlent le passé simple et le passé composé, la distance mentale n'est pas alors la seule raison aspectuelle d'utiliser le passé simple. Non seulement est-t-il utilisé pour souligner la succession d'événements, mais il leur donne aussi une allure dramatisée en même temps qu'il les rend formellement plus rapides et légers aux oreilles, au moins selon les descriptions en 2.3 *supra*. Dans l'exemple (90), l'utilisation du passé simple a exactement cet effet ; les verbes au passé simple donnent à la phrase de la vivacité, et elle ressemble à une scène cinématographique :

- (90) Le surlendemain, en revenant de Rosette, nous *avons rencontré* les mêmes chameaux qui revenaient d'Alexandrie. En nous apercevant de loin, il *prit* le large, *laissa* là ses bêtes et *fit* un grand détour à pied par le désert afin de nous éviter. Cette aventure nous *a* considérablement *divertis*. (Flaubert 1850 : 114)

#### 5.3.6.5 *La progression*

Une des caractéristiques aspectuelles du passé simple est qu'il introduit un nouveau point de référence, et ainsi fait avancer les événements. En principe, il est toujours la marque de la progression, bien que nous ayons vu qu'il existe aussi d'autres interprétations (voir 2.1.3 *supra*). Dans le passage (90), l'ordre temporel des événements égale à l'ordre des verbes au passé simple. Les procès sont vus comme entités compactes qui se suivent. La même n'est pas

automatiquement valable pour le passé composé ou l'imparfait. L'exemple suivant démontre encore comment le passé simple est utilisé pour faire avancer l'histoire, et comment le verbe au passé composé à la fin ralentit la cadence et forme un lien avec le présent du locuteur :

- (91) ... il *tourna* les talons, *rampa* dans le couloir creusé à si grand' peine, *s'élança* sur le quai et *prit* si bien sa course que depuis on ne l'a jamais *revu*. (Du Camp 1859 : 222)

### 5.3.6.6 Cas complexes

En rassemblant des passages où le passé composé et le passé simple se trouvent côte à côte, nous avons trouvé des utilisations qui s'expliquent facilement et d'autres qui ne sont pas très transparentes. Par exemple, l'exemple suivant est assez clair sur la base de ce que nous avons déjà constaté dans ce travail :

- (92) De quelle Irlande, de quelles Ferroë, de quelle Scandinavie *furent apportées* les six pierres énormes qui composent ce dolmen ? Sur quelle barque en bois de Norvège *sont-elles venues* ? (Du Camp 1859 : 180)

Selon nous, la raison principale de la différence des temps verbaux est que le passé simple est resté plus longtemps en utilisation dans les constructions spéciales comme le passif. Il est aussi possible que le passé composé s'explique par l'état résultant du procès. D'autres exemples, comme celui ci-dessous, sont plus compliqués :

- (93) *J'ai bien pensé* à vous, madame, en arrivant à Bruxelles, où nous *eûmes* notre aventure de chemin de fer, aventure où je *montrai*, ce me semble, un assez beau sang-froid. (Ampère 1864 : 159)

Certainement, *nous eûmes* et *je montrai* réfèrent aux procès qui appartiennent complètement au passé, mais la première action (*j'ai pensé*) devrait y appartenir également puisque le locuteur dit qu'elle s'est passée au moment de l'arrivée à Bruxelles. Comme cette action est au passé composé et les autres procès non, elle doit avoir un lien avec le présent. Ce lien se réalise avec les appellations *vous* et *madame*. Il s'agit aussi d'un moyen de rendre le destinataire plus proche des événements.

Les prochains passages ont un trait en commun dont nous profitons pour analyser l'emploi des temps du passé :

- (94) J'avais peur du mal de mer, et je n'en *ai pas eu* un brin ; il n'en *fut* pas ainsi de Maxime et du jeune Sasseti. (Flaubert 1850 : 120)
- (95) Je *me suis trouvé* une fois avec plusieurs drôles (assez vieux) dans un lieu infâme. Tous certes étaient plus laids que moi, et celui à qui ces dames *firent* meilleure mine était franchement vilain (explique-moi ça, ô Aristote !). (Faulbert 1852a : 392)

Les verbes au passé composé ont comme sujet la première personne du singulier. Par contre, le verbe au passé simple dans l'exemple (94) fait partie d'une tournure impersonnelle et le sujet du passé simple en (95) est la troisième personne du pluriel. Aspectuellement, tous les procès semblent appartenir au passé sans conséquences sur le présent, donc le lien avec le présent n'est pas une raison valide pour expliquer l'emploi du passé composé ici, surtout parce que le passé simple est utilisé immédiatement dans le cotexte. Par conséquent, nous trouvons que la seule explication de l'emploi du passé composé est que il s'agit de la première personne. Pour une raison ou une autre, le locuteur a choisi le passé composé en parlant de lui-même, mais quand le sujet change, il préfère le passé simple. Il faut pourtant faire remarquer que les groupes verbaux contenant le passé simple ont une caractéristique qui le favorise. *Il n'en fut pas ainsi* est une formulation plutôt littéraire et *faire mine* est une locution verbale. Somme toute, l'utilisation du passé simple et du passé composé s'explique d'une part par la première personne comme sujet, et de l'autre par la tendance à conserver le passé simple dans les tournures figées.

Le passé simple et le passé composé sont utilisés d'une façon complètement différente dans l'exemple suivant :

- (96) Quand j'y *arrivai*, le repas était terminé et les détenus se promenaient dans les cours. Beaucoup d'entre eux sont jeunes et tous' *ont paru* porter avec insouciance, mais sans forfanterie, cete lugubre livrée de la misère [sic]. (Du Camp 1859 : 205)

Ici, le verbe ayant *je* comme sujet est au passé simple et le passé composé s'utilise avec la troisième personne du pluriel. On comprend facilement l'emploi du passé simple ; souvent il marque l'événement du premier plan et l'imparfait raconte la situation de l'arrière-plan, ce qui vaut aussi pour notre exemple. Par contre, la suite est un mélange des temps ; aussi bien le présent que le passé composé sont employés pour décrire les détenus. Il est possible que le choix des temps ait été fait inconsciemment et qu'il ait été stimulé par la volonté du locuteur de rentrer dans la situation pour qu'elle devienne plus vivante. Le présent s'explique éventuellement aussi par la généralisation ; « en général, beaucoup de détenus là-bas sont

jeunes ». Sinon, nous ne trouvons pas d'autre explication pour l'alternance des temps, que le choix stylistique de former un lien avec l'événement et le locuteur ou le destinataire.

Le prochain passage a plusieurs éléments à prendre en considération ;

- (97) En 1807, un bâtiment chargé de poudre de guerre était amarré contre le quai, il *fit* explosion et *renversa* les quartiers environnants. La maison des Elévirs *disparut*. *Ce fut* un réel chagrin pour moi ; car j'aurais aimé à voir le lieu d'où *sont sortis* tant de chefs-d'œuvre typographiques... (Du Camp 1859 : 92-93)

d'abord, il commence avec une description des événements successifs qui, sans surprise, profite des qualités aspectuelles du passé simple. Puis, le passé simple est utilisé pour décrire la réaction du locuteur quand il apprend ce qui vient d'être raconté. Cette fonction aurait pu être occupée par le passé composé également. Une raison possible de l'utilisation du passé simple est que le verbe est à la troisième personne et que le sujet est abstrait (*ce fut*). Finalement, le passage se termine avec une phrase au passé composé, qui s'explique plus facilement ; évidemment les « chefs-d'œuvre typographiques » existent toujours et par conséquent leur sortie de l'imprimerie porte des conséquences importantes sur le présent.

L'exemple suivant peut être approché sous deux angles :

- (98) Avant-hier, nous *fîmes* chez une femme qui nous *présenta* à deux autres. (Flaubert 1852a : 122)

Comme le moment de la situation est clairement indiqué par le complément circonstanciel de temps, *avant-hier*, nous pouvons appliquer la règle de la période actuelle selon laquelle on utilise le passé simple pour relater les procès qui appartiennent à une période achevée. *Avant-hier*, comme *il y a trois ans*, *la semaine dernière*, sont des marqueurs qui indiquent que les événements sont complètement révolus. En même temps, nous avons vu plusieurs exemples qui ne respectent pas cette règle, ce qui suggère qu'il existe aussi d'autres facteurs. Nous savons que la première personne est d'habitude accompagnée d'un verbe au passé composé ce qui n'est pas le cas ici. Si le verbe à la première personne, du singulier ou du pluriel, est mis au passé simple, c'est probablement à cause de la distance que le locuteur ressent envers les événements. C'est-à-dire que le narrateur parle de lui-même, mais il ne veut pas s'identifier ou se confondre avec l'acteur de l'histoire. Ce *je* objectivé (voir 5.3.5) ne correspond pas à *je*-narrateur, donc l'usage du passé simple est justifié. Bien que l'on puisse trouver des explications à l'emploi du passé simple et du passé composé dans les exemples qui viennent

d'être présentés, il est difficile de constater quelle est la raison essentielle du choix du temps. Par exemple, le passé simple dans le passage (98) se justifie de deux façons, mais nous ne savons pas quelle a été l'intention de l'énonciateur ou s'il a même fait le choix consciemment.

L'aspect grammatical a naturellement une grande influence sur l'emploi du passé simple, mais il n'est pas le seul à en régler l'usage ; la syntaxe, la morphologie et les plans d'énonciation posent également d'importantes conditions. Le corpus montre aussi que dans la deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle, les pratiques aspectuelles vis-à-vis du passé simple n'étaient pas tout à fait explicites ; dans une phrase, on applique une règle, et dans une autre une règle différente. Par exemple, le circonstanciel *avant-hier* peut se trouver dans la même phrase avec le passé simple et le passé composé. En d'autres termes, il est visible que l'usage du passé simple était dans une phase de transition.

## 6 CONCLUSION

Afin de créer une base pour la recherche, nous avons commencé ce travail par l'étude des valeurs du passé simple. Nous avons également vu comment ce temps, qui autrefois n'était pas que le seul à avoir la valeur du prétérit mais s'occupait aussi d'autres fonctions, est devenu avec le temps un phénomène littéraire. Dans le troisième chapitre le passé simple a été présenté à la lumière des différentes époques linguistiques, ce qui a nous a aidé à comprendre et analyser son emploi dans le corpus de ce travail. Dans l'analyse du corpus, plusieurs facteurs ont été tenus en compte avec la tentative de définir les conditions d'emploi du passé simple à l'époque.

Il paraît que les linguistes ne sont pas d'accord sur le moment de la disparition du passé simple en français oral ; mais selon notre corpus, il se trouvait encore dans la langue parlée au 19<sup>e</sup> siècle, puisque son existence dans la correspondance que nous avons étudiée n'est pas négligeable, rappelons-le, et notre point de départ est que les lettres personnelles reflètent la langue orale. Par contre, l'emploi du passé simple semble déjà assez limité dans le corpus.

Les résultats les plus importants de notre recherche montrent que, premièrement, le passé simple s'est conservé dans l'usage surtout grâce aux expressions et tournures figées. L'exemple le plus saisissant est le passif ; parmi toutes les occurrences du verbe *être* au passé simple, jusqu'à 50% font partie des constructions passives. Ce verbe se trouve au passé simple également dans d'autres constructions figées. Deuxièmement, l'emploi du passé simple s'est concentré sur certaines personnes, dont le rôle des troisièmes personnes n'était pas imprévu, mais contrairement à ce que les travaux précédents ont laissé entendre, le passé simple s'utilisait couramment à la première personne du singulier aussi. Dernièrement, les valeurs aspectuelles traditionnelles du passé simple et du passé composé ne sont pas respectées de façon systématique. Cela indique que le passé simple causait de la confusion, ou que le choix entre le passé composé et le passé simple était encore assez libre en ce qui concerne la valeur du prétérit. Si le passé simple était déjà entièrement un temps de littérature, il n'existerait pas dans la correspondance avec la même ampleur et les mêmes valeurs aspectuelles que l'on trouve dans notre matériel.

Dans l'annexe de ce travail, les occurrences du passé simple et du passé composé se trouvent illustrées en détail quant aux verbes les plus fréquents. Le tableau montre que le passé simple est fréquent surtout chez les verbes très communs comme *être*, *faire* et *avoir*. Cela s'explique en partie par le fait que ces verbes font souvent partie de constructions figées. Le passé simple s'était restreint principalement aux verbes les plus communs, mais notre corpus montre qu'il était pourtant employé avec autant de verbes différents que le passé composé. En nombre, le passé simple est néanmoins déjà visiblement plus rare dans le corpus. Effectivement, le passé simple a subi des changements linguistiques, mais il n'est pas le seul élément de la langue affecté. Par exemple, le passé antérieur, un temps apparenté, a également disparu de la langue accompagné d'une expression de passé récent (*n'être / avoir pas plutôt / plus tôt + participe passé + que*) dont il faisait partie (Havu 2006).

La question qui nous a troublée et donnée à réfléchir tout le long du travail est la validité de la recherche. Peut-on tirer des conclusions de la langue parlée en analysant des textes écrits ? Surtout lorsque ces textes ont été écrits par des hommes cultivés qui possédaient de vastes connaissances littéraires. Le registre de ces lettres est décidément plus soutenu que la langue orale des masses, et de nombreuses formulations ne se seraient jamais trouvées dans l'usage commun. Pourtant, le langage des lettres est plus spontané que celui de la littérature et, même si notre corpus ne reflète pas exactement la langue orale, il en donne quand même une idée assez fiable. Quant au passé simple, ce travail atteste sûrement de ses derniers moments d'existence à l'oral, après lesquels il a définitivement perdu la lutte remontant loin dans le temps contre le passé composé.

## BIBLIOGRAPHIE

- Baylon, C. & Fabré, P. 1995. *Grammaire systématique de la langue française*. 3ème édition. Éditions Nathan, Paris.
- Benveniste, É. 1966. *Problèmes de linguistique générale I*. Éditions Gallimard, Paris.
- Blanche-Benveniste, C. 2000. *Approches de la langue parlée en français*. Éditions Ophrys, Paris.
- Bryant, W.H. 1984. « Demythifying French Grammar » *The French Review* 58, 1, pp. 19-25.
- Cutrer, L. M. 1994. *Time and Tense in Narrative and in Everyday Language*. Doctoral dissertation, University of California, San Diego.
- De Saussure, L. 1998a. « L'approche référentielle : de Beauzée à Reichenbach » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- De Saussure, L. 1998b. « L'encapsulation d'événement. L'exemple du passé simple » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- De Saussure, L. 1998c. « Le temps dans les énoncés négatifs » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Désirat, C. & Hordé, T. 1988. *La langue française au 20<sup>e</sup> siècle*. Bordas, Paris.
- Fournier, J-M. 2004. « Crise de langue et conscience linguistique : la question de la règle des 24 heures » *XVII<sup>ème</sup> siècle et modernité*. N° 223, PUF, pp. 251-265.
- Gosselin, L. 1996. *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Duculot, Louvain-la-neuve.
- Gougenheim, G. 1974. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*. Picard éditeur, Paris.
- Guiraud, P. 1962. *La syntaxe du français*. Coll. « Que sais-je ? ». PUF, Paris.
- Hagège, C. 1987. *Le français et les siècles*. Éditions Odile Jacob, Paris.
- Havu, J. 2006. « Observations sur l'évolution des expressions du passé récent et de l'antériorité immédiate en français » *Tra Italia e Francia. Entre France et Italie. In honorem Elina Suomela-Härmä*. Garavelli, E., Helkkula, M. & Välikangas, O. (éds.) Société Néophilologique, Helsinki, pp. 219-228.
- Kozłowska, M. 1998. « Aspect, modes d'action et classes aspectuelles » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.



- Krell, J.F. 1987. « Le Feu Passé simple: un passé dé-composé ? » *The French Review* 60, 3, pp. 366-376.
- Labeau, E. 2004. « Le(s) temps du compte rendu sportif » *Journal of French Language Studies* 14 n°2, pp. 129-148.
- Le Bidois, G. & R. 1971. *Syntaxe du français moderne. Ses fondements historiques et psychologiques*. Tome I. Éditions A. et J. Picard, Paris.
- Leeman, D. 2003. « Le passé simple et son co-texte : examen de quelques distributions » *Langue Française* 138, pp. 20-35.
- Leeman-Bouix, D. 1994. *Grammaire du verbe français : des formes au sens. Modes, aspects, temps, auxiliaires*. Éditions Nathan, Paris.
- Luscher, J-M. 1998. « Les approches textuelles » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Meillet, A. 1912. « L'évolution des formes grammaticales » *Scientia* 12. (Réimprimé dans A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*. 1:130-48. Edouard Champion, Paris. 1948).
- Muller, B. 1985. *Le français d'aujourd'hui*. Traduit de l'allemand par Annie Elsass. Éditions Klincksieck, Paris.
- Moeschler, J. 1998a. « Pragmatique de la référence temporelle » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Moeschler, J. 1998b. « Les relations entre événements et l'interprétation des énoncés » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Picoche, J. & Marchello-Nizia, C. 1994. *Histoire de la langue française*. 4ème édition. Éditions Nathan, Paris.
- Riegel, M., Pellat, J-C. & Rioul, R. 1994. *Grammaire méthodique du français*. PUF, Paris.
- Sthioul, B. 1998a. « La conceptualisation du temps : Guillaume » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Sthioul, B. 1998b. « Temps verbaux et point de vue » *Le temps des événements. Pragmatique de la référence temporelle*. Moeschler, J. (éd.) Éditions Kimé, Paris.
- Treikelder, A. 2004. « Quelques réflexions sur l'étude du passé composé en français médiéval » *Synergies, Pays Riverains de la Baltique*. Ljalikova, A. (éd.) GERFLINT (Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale), Tallinn, 2 / 2004, pp. 86 – 98.

Treikelder, A. 2005 « Remarques sur les valeurs du passé composé en ancien français » *XVIe Congrès des Romanistes Scandinaves*. [www.ruc.dk/cuid/publikationer/publikationer/XVI-SRK-Pub/LSC/LSC01-Treikelde/](http://www.ruc.dk/cuid/publikationer/publikationer/XVI-SRK-Pub/LSC/LSC01-Treikelde/) (consulté le 13 juin 2006)

Van Vliet, E.R. 1983. « The disappearance of the French *passé simple*: A morphological and sociolinguistic study » *Word* 34, pp. 80-113.

Vet, C. 2001. « Le rôle du lexique dans les règles d'interprétation discursive » *Cahiers de Grammaire* 26, pp. 229-241.

Wagner, R.L. & Pinchon, J. 1962. *Grammaire du français classique et moderne*. Librairie Hachette, Paris.

Wilmet, M. 1997. *Grammaire critique du Français*. Duculot, Louvain-la-Neuve.

### **Textes utilisés en Frantext**

Ampère, J-J. 1864. *Correspondance : t. 2 (1829-1864)*. In Ampère (A.M.), Ampère (J.J.). *Corresp. et Souv.* Hetzel, Paris. 1875.

Du Camp, M. 1859. *En Hollande : lettres à un ami*. Poulet-Malassis et de Broise, Paris.

Flaubert, G. 1850. *Correspondance (1848-1850)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1926.

Flaubert, G. 1852a. *Correspondance (1851-juillet 1852)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1926.

Flaubert, G. 1852b. *Correspondance (juillet-décembre 1852)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1927.

Flaubert, G. 1853. *Correspondance (1853)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1927.

Flaubert, G. 1857. *Correspondance (1854-1857)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1927.

Flaubert, G. 1860. *Correspondance (1858-1860)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1927.

Flaubert, G. 1861. *Correspondance (1861)*. In *Correspondance*. L. Conard, Paris. 1927.

Lamennais, F-R. 1854. *Lettres inédites ...à la baronne Cottu (1818-1854)*. Éd. Le Cte d'Haussonville. Perrin et Cie, Paris. 1910.

## Annexe

L'emploi des verbes les plus fréquents au passé simple et au passé composé

Verbe	Passé simple							Passé composé						
	1 p.s.	2 p.s.	3 p.s.	1 p.p.	2 p.p.	3 p.p.	Total	1 p.s.	2 p.s.	3 p.s.	1 p.p.	2 p.p.	3 p.p.	Total
<i>être</i>	8	0	88	2	1	19	<b>118</b>	30	0	43	2	2	11	<b>88</b>
<i>faire</i>	4	1	15	0	0	4	<b>24</b>	17	3	27	6	6	2	<b>61</b>
<i>avoir</i>	5	0	15	1	0	2	<b>23</b>	15	1	7	5	2	2	<b>32</b>
<i>arriver</i>	5	0	2	3	0	0	<b>10</b>	7	0	3	5	0	1	<b>16</b>
<i>(re)prendre</i>	1	0	8	0	0	0	<b>9</b>	6	1	6	0	1	2	<b>16</b>
<i>aller</i>	7	0	1	0	0	0	<b>8</b>	0	0	0	1	1	0	<b>2</b>
<i>(se) mettre</i>	0	0	6	0	0	2	<b>8</b>	4	1	8	1	0	1	<b>15</b>
<i>(re)trouver</i>	3	0	4	1	0	0	<b>8</b>	12	0	3	2	1	0	<b>18</b>
<i>pouvoir</i>	1	0	4	1	0	0	<b>6</b>	7	0	5	0	0	0	<b>12</b>
<i>(re)venir</i>	0	0	4	0	0	2	<b>6</b>	1	0	9	0	1	3	<b>14</b>
<i>dire</i>	0	0	6	0	0	0	<b>6</b>	7	0	14	0	0	0	<b>21</b>
<i>vouloir</i>	2	0	2	0	0	1	<b>5</b>	3	0	4	0	3	2	<b>12</b>
<i>(re)voir</i>	2	0	2	0	0	0	<b>4</b>	40	1	6	5	0	0	<b>52</b>
<i>donner</i>	0	0	3	0	0	0	<b>3</b>	3	0	6	0	0	0	<b>9</b>
<i>rester</i>	0	0	1	0	0	1	<b>2</b>	5	0	1	1	0	1	<b>8</b>
<i>recevoir</i>	1	0	1	0	0	0	<b>2</b>	12	0	3	0	1	1	<b>17</b>
<i>écrire</i>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	9	1	5	0	1	1	<b>17</b>
<i>lire</i>	0	0	0	0	0	0	<b>0</b>	12	0	2	1	1	0	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>162</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>31</b>		<b>190</b>	<b>8</b>	<b>152</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>27</b>	